

# Réponses d'Étienne Chouard à Clément Sénéchal, sur le tirage au sort en politique (7-9 oct. 2014).

[Version pdf de ce texte](#)

Après [une première \(courte\) controverse sur Facebook \(pdf\)](#), Clément Sénéchal (*co-président de la commission nationale du Parti de Gauche*) a publié un long et virulent article contre le tirage au sort et pour le « suffrage universel » ; je lui réponds ci-dessous point par point.

Cette nouvelle controverse, avec *Clément Sénéchal* cette fois, est le troisième long échange que je mène sur ce sujet fondamental avec un tenant du « gouvernement représentatif » et du « suffrage universel », après celui vécu avec *Raoul Marc Jennar* et celui vécu avec *François Asselineau* (retrouvez ces deux longues et importantes polémiques dans [les commentaires de ce billet](#) : « *Le tirage au sort comme antidote politiquement durable contre l'oligarchie* »).

Je commente donc ci-dessous les arguments de Clément, un par un : en noir et entre balises CS /CS, le texte de Clément ; [entre crochets, en bleu et entre balises \[ÉC /ÉC\], mes réponses](#).

Bonne lecture.

Étienne Chouard, 9 octobre 2014.

PS : si vous remarquez des fautes résiduelles (coquilles, erreurs ou maladroresses), soyez gentil(le) de [m'écrire](#) pour me les signaler ; j'étais complètement crevé quand j'ai fini ce texte, après 24 h non stop à le préparer, le plus soigneusement que j'ai pu, et je manque de courage ce matin pour tout relire à nouveau comme il faut.

---

## Réaffirmer le politique : pour une Constituante élue *Contre l'arbitraire du tirage au sort (sic)*

Par Clément Sénéchal, 7 octobre 2014.

<http://clementsenechal.com/2014/10/07/reaffirmer-le-politique-pour-une-constituante-elue/>

Clément Sénéchal (CS) :

Alors qu'un récent [sondage](#) évalue à deux tiers la proportion de Français jugeant les institutions de la Ve République dépassées, l'approfondissement latent de la crise démocratique est aujourd'hui indéniable. Elle peut être appréhendée sous deux angles majeurs : la hausse tendancielle du taux d'abstention à chaque scrutin d'une part, et la dynamique relative de l'extrême-droite, c'est-à-dire le penchant pour une réorganisation réactionnaire de la vie en société doublée d'une reconstruction du pouvoir politique sous des formes autoritaires d'autre part. D'aucuns observeront en outre que les alternances du bipartisme camouflent mal l'homogénéité et la continuité d'une même politique, laquelle s'articule qui plus est autour des intérêts minoritaires et particuliers des classes dominantes, où pouvoirs politique et économique sont combinés à un niveau assez élevé pour s'inscrire avec profit dans les structures sociales de la mondialisation. /CS

[Étienne Chouard (ÉC) :

[Quand vous parlez de « l'homogénéité et la continuité d'une même politique, laquelle s'articule qui plus est autour des intérêts minoritaires et particuliers des classes dominantes », est-ce qu'il est erroné, selon vous, pour désigner ces politiques, de parler d' »\*extrême droite\* » \(c'est-à-dire de politiques extrêmement nocives au corps social, les plus nocives qui soient en réalité, extrêmement liberticides et antidémocratiques\), comme le démontrait bien Henri Guillemin, dans \[cette passionnante conférence intitulée « Le fascisme en France »\]\(#\) \) ?](#)

Il semble que l'expression « extrême droite », comme « fasciste », vole bas ces temps-ci, et nous devrions définir précisément ce vocable important, avant que tout le monde n'en soit peinturé, et qu'il ne serve finalement plus à rien.

Pour ma part, je suis sur la définition de Guillemin, qui me permet bien de repérer (et de combattre) efficacement les pires ennemis du peuple (les grands privilégiés), sans jamais incriminer le peuple lui-

même.

Il me semble en effet que les idéologies qui font du peuple le danger (ce qui arrive aussi « à gauche ») sont aux antipodes de la démocratie, par définition, et pour cela, je les crains. /ÉC]

CS : Lorsque l'on cherche les causes de cette dépossession civique du grand nombre, nous pouvons tour à tour mettre l'accent sur la distribution du système institutionnel et, en France, tenir le procès d'une Ve République monarchiste et verticale, ou décrypter les évolutions du capitalisme mondial en étudiant les réordonnements des rapports de force socio-économiques, leur impact sur la lutte des classes au niveau tant infrastructurel (dans les rapports de production quotidiens) que superstructurel (dans l'hégémonie des discours néolibéraux et les délégations de souveraineté au capital). Au cœur de la question démocratique se pose bien évidemment le problème du pouvoir et de sa matérialité sociale. /CS

[ÉC : Je suis bien d'accord avec vous pour incriminer « la distribution du système institutionnel » dans la « dépossession civique du grand nombre », mais je remonte plus en amont que vous : je ne considère pas que cette mauvaise distribution tombe du ciel comme une fatalité ; j'en cherche les causes premières, notamment du côté de *ceux qui écrivent* précisément cette mauvaise « distribution », cherchant à voir si ces auteurs n'écriraient pas, par hasard, et depuis toujours, des règles pour eux-mêmes, conflit d'intérêts fondamental qui expliquerait cette lamentable tendance systémique à l'impuissance populaire que nous constatons partout.

Les autres causes que vous pointez (l'évolution du capitalisme mondial, les changements des rapports de force divers et variés) me semblent être secondes, et relever donc de l'ordre des conséquences ; conséquences d'une cause première que je tiens, par méthode, à ne pas perdre de vue. /ÉC]

CS : Mais une autre orientation critique essaime ici et là, depuis quelques mois, dans divers milieux, de gauche comme de droite, des anarchistes aux libéraux, du blogueur Étienne Chouard à l'Institut Montaigne. Et récemment, l'essai de David Van Reybrouck, Contre les élections, apparaît comme un véritable succès de librairie. Il s'agit pour cette nébuleuse de remettre en cause les élections elles-mêmes, dans leur principe, au profit du tirage au sort (TAS). Comme si le problème ne venait pas de la disposition particulière des règles électorales selon tel système politique particulier, mais de l'élection elle-même, c'est-à-dire du vote. /CS

[ÉC : Parler de « nébuleuse » (avec une connotation évidemment péjorative, via un amalgame qui construit de toute pièce une confusion entre des pensées très différentes, voire opposées, et dont certaines sont odieuses, ce qui discrédite le tout à bon compte), ce n'est peut-être pas très respectueux. Mais bon.

Sur le fond, j'attire votre attention sur une distinction (essentielle, mais qui semble vous échapper, pour l'instant) : on peut contester radicalement LE VOTE pour désigner des maîtres, et pourtant approuver avec enthousiasme LE VOTE pour adopter des lois.

Comprenez-vous ?

Si on mélange tous les « votes », volontairement ou involontairement, on ne comprend rien (ou l'on fait semblant de ne rien comprendre) à l'aspiration populaire qui vient. /ÉC]

CS : Bien sûr, peu des partisans du TAS s'aventurent à proposer un système politique uniquement régi par le TAS : certains proposent un système dit « bi-représentatif », avec un pouvoir exécutif élu et un pouvoir législatif tiré au sort, d'autres la création d'une 3e chambre tirée au sort (ou le remplacement de la seconde par une assemblée tirée au sort), d'autres la multiplication de groupes de contrôle de la procédure législative tirés au sort, etc.

Le tirage au sort pose pourtant un certain nombre de problèmes (même si je partage avec ses partisans un certain nombre des critiques adressées au système actuel) que j'aimerais esquisser ici, afin d'expliquer pourquoi le recours à cette méthode me semble coïncider avec la négation du politique, et pourquoi son caractère démocratique me semble plus qu'aléatoire, précisément.

Après un examen minutieux, il apparaît en effet que le TAS semble constituer une fausse solution à un vrai problème. Pour le dire vulgairement : une manière de jeter le bébé avec l'eau du bain. Je ne me prononcerai ici, faute de place, que sur le principe du TAS appliqué à la désignation du pouvoir législatif (et n'aurai pas le temps d'examiner les infinies combinaisons proposées par les différents partisans du TAS). /CS

[ÉC : Minutieux ? Hum.

Nous avons repéré (pour l'instant) trois grands usages du tirage au sort en politique (et non pas d'«infinies combinaisons »...) ([voyez cette courte vidéo](#) pour plus de détail sur les trois usages en question), et l'on peut fort bien rejeter *l'un* de ces usages tout en acceptant *les autres* usages du TAS ; on n'est pas du tout obligé de tout accepter en bloc ou de tout refuser en bloc : on peut librement nuancer son opinion, intelligemment, mais à condition de bien distinguer ces trois usages :

1 TAS des Chambres de contrôle (pour mettre fin aux infinis conflits d'intérêts entre contrôleurs et contrôlés),

2 TAS d'une Chambre législative sur deux (pour introduire une véritable représentativité dans la représentation nationale : la moitié de femmes, 90% de salariés, 60% d'ouvriers et employés, 20% de chômeurs, etc., sans avoir besoin de quotas : par construction, le TAS est équitable et incorruptible),

3 et surtout, surtout, TAS de l'Assemblée constituante (pour mettre fin au conflit d'intérêts fondamental, celui entre pouvoir constituant et pouvoirs constitués, fléau mondial qui entraîne derrière lui toutes les dépossessions politiques). Ce tirage au sort-là étant le plus important, car c'est lui qui rend possibles tous les autres, il n'est (presque) pas négociable.

Or, précisément, vous ne faites pas la distinction, et comme par hasard, vous choisissez de parler (presque exclusivement, on va le voir) de l'usage le plus discutable, le plus contestable, celui des législateurs... C'est amusant. L'auriez-vous fait exprès, comme Jacques Attali le 5 septembre à CSOJ ?

Nous savons bien, nous qui travaillons cette question depuis presque dix ans, nous savons bien que le tirage au sort des législateurs serait une expérience, avec des risques, qu'il faut bien mesurer et parer, une tentative encore jamais vue sur terre, et bien sûr, ce n'est PAS DU TOUT cet usage du tirage au sort que nous défendons le plus fortement, le plus ardemment. On y réfléchit, librement, parce que c'est bigrement intéressant, mais ce n'est pas (du tout) notre objectif premier.

Mais en procédant de la sorte, en décidant de ne parler que du tirage au sort le plus facilement contestable, et en décidant de ne pas parler des tirages au sort les plus incontestables (et les plus protecteurs pour le peuple), vous ne respectez pas le titre de votre propre billet : vous annoncez une critique du tirage au sort *en général*, et vous vous (et nous) cantonnez au seul usage *le plus discutable* du tirage au sort... D'emblée, vous tenez donc à l'écart les usages les plus importants (pour l'émancipation réelle du peuple de ses maîtres) et les plus difficiles à contester (pour vous). Est-ce vraiment un débat sérieux que vous lancez ici, ou bien juste un simulacre ? /ÉC]

CS : Je résume d'abord dans ce paragraphe ma position sur le TAS, et ceux qui ont du temps et du courage en trouveront plus loin la substance plus amplement développée. Le TAS me semble donc antipolitique car : /CS

[ÉC : le TAS antipolitique ??? Hum. Tout dépend de la personne qui parle :

C'est vrai que le tirage au sort est d'une certaine façon ANTIPOLITIQUE, MAIS SEULEMENT POUR LES PROFESSIONNELS DE LA POLITIQUE □ qu'il risque de mettre, effectivement, au chômage technique, au moins partiel.

C'est d'ailleurs l'objectif principal du TAS : déprofessionnaliser la politique.

PAR CONTRE, POUR LES SIMPLES CITOYENS, LE TIRAGE AU SORT EST LA GARANTIE DU RETOUR DU POLITIQUE AU QUOTIDIEN, enfin.

Il faut donc savoir pour qui l'on travaille. /ÉC]

CS :- Il confond classe en soi et classe pour soi et ignore la dimension dissensuelle de la démocratie au privilège d'une vision consensualiste typiquement bourgeoise, ignorante des antagonismes sociaux, /CS

[ÉC : Ah bon ? De mon point de vue, c'est précisément le contraire : c'est justement le gouvernement représentatif qui prétend résumer la gestion populaire des conflits en une seule élection de maîtres politiques tous les cinq ans, comme si les innombrables conflits et leurs évolutions permanentes étaient réglés/oubliés grâce au mythe du — prétendument consensuel ! — « suffrage universel », soit « élire des maîtres au lieu de voter les lois ».

Alors que, au contraire, c'est la démocratie (la vraie, « un homme = une voix pour voter les lois, non pas

*pour élire un maître* »), construite avec — et grâce au — le tirage au sort en son centre névralgique, qui, en évitant mécaniquement la formation de maîtres, respecterait (et permettrait de faire régner vraiment) la volonté infiniment nuancée et changeante, dissensuelle justement, des citoyens, loi par loi, et au quotidien (et pas tous les cinq ans).

... « vision consensualiste typiquement bourgeoise »... Vous êtes marrant. /ÉC]

CS : - Le dénigrement systématique de l'engagement et des partis qu'il opère ne serait favorable dans la pratique qu'aux puissances du capital, qui ne se priveraient pas, elles, de s'organiser collectivement en exploitant leur surplus de ressources, /CS

[ÉC : La bonne blague. C'est amusant parce que votre argumentation ne manque pas de toupet : ce serait le tirage au sort qui « dénigrerait l'engagement » (laissant ainsi la voie libre au capital)...

Alors que c'est précisément la professionnalisation de la politique (imposée par l'élection parmi des candidats imposés par les partis) qui dissuade tout le monde de s'engager, faute de la moindre perspective offerte à l'action individuelle, laissant ainsi la voie libre au capital.

Il y en a qui ne manquent pas d'air.

Par ailleurs, pour en avoir le cœur net et pour savoir (à coup sûr) quel est le régime politique dont a besoin « le capital » (pour nous condamner tous aux travaux forcés), il suffit d'observer le régime qu'il défend lui-même : et quand on voit tous les grands patrons de multinationales, tous les banquiers, tous les lobbyistes, tous les grands privilégiés (« journalistes » ou autres théoriciens exposés à la télé), tous les puissants, tous les possédants, quoi, défendre bec et ongles (et même imposer à leurs colonies) le « suffrage universel », on a compris que tous ces importants, tous ces beaux messieurs, comme dit Jean-Luc, n'ont rigoureusement rien à craindre du prétendu « suffrage universel » et évidemment tout à y gagner.

Prétendre le contraire, c'est (peut-être un peu) nous prendre pour des ânes (ce qui ne serait pas civil).

Et ça fait deux cents ans que ça dure, depuis que les plus riches sont parvenus, à la fin du 18<sup>ème</sup>, à écrire eux-mêmes les Constitutions pour imposer l'élection de maîtres (ils ne s'en cachaient pas, à l'époque, ce qui nous aide à comprendre aujourd'hui l'essence du régime), prenant ainsi (pour la première fois dans l'histoire des hommes) le contrôle de l'État, et donc des forces armées (police, justice, prisons...), pour imposer l'ordre des grands propriétaires (les 1%, armés, donc) aux infortunés travailleurs (les 99%, désarmés, donc).

Le capitalisme a été rendu possible grâce au « suffrage universel » (vocabulaire important mais littéralement *mis à l'envers*, à la manière Big Brother et sa novlangue, pour désigner notre démission/impuissance au lieu de désigner notre action/puissance), et le capitalisme reste aujourd'hui inexpugnable grâce à ce même « suffrage universel » (mis à l'envers par les politiciens).

Si nous écrivions nous-mêmes la Constitution, les riches perdraient *le faux* « suffrage universel » => *un homme = une voix pour élire des maîtres*, c'est-à-dire LA courroie de transmission qui permet au pouvoir économique de prendre en plus le pouvoir politique, et nous instituerions naturellement *un vrai suffrage universel, sans guillemets, donc* => *un homme = une voix pour voter les lois*.

Mais cela, JAMAIS les professionnels de la politique ne le feront. Il n'y a que le peuple qui puisse instituer — lui-même — sa propre puissance. Tant que le peuple délèguera le processus constituant, il restera impuissant, comme un enfant qui ne désire pas encore être libre.

Alors, quand on entend les politiciens, la main sur le cœur, défendre *mordicus* « l'élection de l'Assemblée constituante » (parmi des candidats évidemment choisis par eux), on les voit venir... /ÉC]

CS : - Il implique la fin du concept de responsabilité individuelle et collective (matérialisée par le triptyque mandants, mandat, mandataires) au profit d'une position violemment individualiste, et signe la fin des programmes - i.e. d'une pensée collective et intégrale tournée vers l'action. /CS

[ÉC : vous avez décidé de me faire rire, c'est gentil.

... « La fin du concept de responsabilité individuelle et collective », dites-vous... Sans blague ? Vous observez, vous, la moindre petite responsabilité qui serait assumée par les élus pour leurs forfaits ?

Le gouvernement représentatif est le régime de la plus scandaleuse impunité pour les notables, et de la

pire sévérité pour les autres.

Au contraire (une fois de plus), fabriquant mécaniquement des serviteurs (en ne désignant personne comme supérieur), le tirage au sort permet d'instituer, À CÔTÉ de lui, de réels contrôles et de sévères punitions, et donc de réelles et multiples responsabilités ; ce qui ne s'est JAMAIS vu dans le cadre du régime actuel.

Où avez-vous vu « une position violemment individualiste » ? Qu'est-ce que vous racontez là ? Au contraire (une fois de plus), le tirage au sort est toujours utilisé pour désigner des collègues, des groupes d'acteurs politiques, jamais des individus isolés.

Et c'est bien plutôt l'élection qui distribue les pouvoirs sur des têtes couronnées isolées, et donc bien plus potentiellement tyranniques.

Et toutes les incantations autour des mandats sont des escroqueries tant que les conditions de ces mandats sont écrites par les représentants eux-mêmes, évidemment. Dans la « Constitution » (il faut mettre des guillemets à ce mot-là aussi, puisqu'elle est une prison au lieu d'être une protection), dans notre Anticonstitution, donc, devinez qui a (carrément) interdit les mandats impératifs (c'est-à-dire précisément les mandats qui rendraient possible la responsabilité que vous prétendez défendre) ? Sûrement pas le peuple prétendument « représenté », vous avez raison. Mais alors qui a écrit ça ? Eh oui, ce sont les élus, figurez-vous ! S'étant arrogé le droit d'écrire eux-mêmes la Constitution (ce texte qu'ils devraient craindre), pour eux-mêmes ou pour le compte de leurs copains, ils ont décidé que leur mandat... ne leur imposait rien.

Ce n'est pas compliqué, finalement.

Et vous avez le culot d'invoquer « la fin du concept de responsabilité individuelle et collective (matérialisée par le triptyque mandants, mandat, mandataires) »...

Je pense que vous vous moquez (au moins un peu) de nous.

Ou bien que vous aimez blaguer. Voilà, en fait, vous êtes un farceur. /ÉC]

CS : - Il suppose que chaque problème politique comporte une solution pragmatique - alors que dans chaque solution est inscrit un choix de société à trancher, et consacre ainsi une vision gestionnaire proprement contraire à l'objet même de la politique /CS

[ÉC : non mais, ça va durer longtemps, les procès à l'envers ? Ce serait le tirage au sort qui « consacrerait ainsi une vision gestionnaire proprement contraire à l'objet même de la politique » ??? Ce n'est pas le régime actuel (le « gouvernement représentatif », avec son génial « suffrage universel » et donc les banquiers au gouvernement), peut-être, qui nous enferme littéralement et nous enferme dans l'idéologie gestionnaire des marchands et nous interdit toute action proprement politique ?!

Qui prive littéralement les citoyens du droit de trancher eux-mêmes les choix de société auxquels vous faites semblant d'attacher tant d'importance, si ce n'est le régime actuel du gouvernement prétendument représentatif ?

Il n'y aura de gouvernement représentatif digne de ce nom (et de puissance populaire pour opiner sur chaque problème de la société) QUE QUAND le peuple aura défini LUI-MÊME — ET PAS LES PROFESSIONNELS DE LA POLITIQUE ! — les conditions de la représentation. /ÉC]

CS : - La vision maximaliste du conflit d'intérêts qu'on trouve à la source de ses justifications, selon laquelle un être humain engagé dans la chose politique se trouverait automatiquement en conflit d'intérêts s'il lui était autorisé d'accéder au pouvoir législatif, implique une dégradation profonde de l'État de droit dans la mesure où elle met en cause a) l'égalité devant la loi (si vous êtes engagé politiquement vous êtes interdit de participer à l'édification de la loi) b) le droit des citoyens de se présenter au suffrage et de concourir activement aux charges politiques - tout en remettant d'ailleurs gravement en cause le droit d'association (puisque l'appartenance à l'une d'elle pourrait devenir un motif de destitution des droits civiques), /CS.

[ÉC : d'abord, il est prévisible (et compréhensible) que ceux qui sont en conflit d'intérêts vont avoir « une vision minimaliste du conflit d'intérêts », alors que ceux qui ont à craindre les conflits d'intérêts seront davantage portés à avoir une « vision maximaliste du conflit d'intérêts » (sic) (vous avez de ces mots...).

Faute de pouvoir contredire la thèse que vous combattez, vous la déformez. Alors, c'est vrai que, une fois

déformée, la thèse est plus facile à combattre, c'est assez commode.

Mais ça se voit un peu.

Alors qu'en est-il vraiment, du point de vue du peuple (non « élu ») ?

Nous dénonçons le conflit d'intérêts majeur et fondateur qui rend suspects, PAR CONSTRUCTION, tous les professionnels de la politique DANS LE PROCESSUS CONSTITUANT.

En effet, la Constitution étant LE TEXTE MAJEUR qui doit PRINCIPALEMENT fixer les limites des pouvoirs, les procédures d'accès au pouvoir, les procédures de révocation (et de punition) des acteurs politiques, la puissance d'initiative populaire contre les décideurs du moment s'ils venaient à devenir tyranniques, notamment, il est tout à fait évident (sauf pour les politiciens eux-mêmes, bien sûr, qui en cette matière délicate, ont la vue basse, justement), il est tout à fait évident, donc, que les politiciens, appelés par construction à devoir craindre ce texte (puisqu'ils décident de faire de la politique leur métier), sont en grave et irréductible conflit d'intérêts DANS LE PROCESSUS CONSTITUANT.

Dans le processus constituant, mais pas ailleurs.

Concentrez-vous, s'il vous plaît.

Vous dites que nous crions au conflit d'intérêts DANS LE PROCESSUS LÉGISLATIF, mais personne ne dit cela, et votre protestation, contre un diable que vous avez inventé vous-même de toutes pièces, tape dans le vide et ne vaut donc rien.

Si vous voulez prouver que quelqu'un a tort, il faut (au moins) parler de la même chose que lui.

Nous attendons sereinement votre contestation du conflit d'intérêts qui frappe FORCÉMENT tous les professionnels de la politique dans TOUS les processus constituants, aux dépens des peuples concernés.

Par ailleurs, vous invoquez, pour ne pas tenir compte du conflit d'intérêts des politiciens dans le processus constituant, toutes sortes de grands principes, que tout le monde défend mais qui n'ont rien à voir avec notre affaire :

Quand un juge est appelé (au hasard du rôle de son tribunal) à juger un proche, quelqu'un qu'il connaît, simplement, on le récuse. Tout le monde sur terre fait cela, naturellement, logiquement. Parce qu'UNE PERSONNE EN CONFLIT D'INTÉRÊTS NE PEUT PAS ÊTRE JUSTE.

Le monde entier sait ça.

Mais pas les politiciens :-), qui protestent haut et fort de leur bonne foi et de leur grande honnêteté...

Mais voyons ! Personne ne les récuse pour cause de malhonnêteté ! Personne !

Le conflit d'intérêts n'est PAS une mauvaise action, ce n'est PAS un mauvais comportement. C'est UNE SITUATION DANGEREUSE, qui doit donc être évitée, très prioritairement (si l'on tient à la justice, naturellement ; sinon, non).

Et on ne va pas invoquer, contre cette recherche de justice, le droit à l'égalité de traitement entre les juges, ni le droit pour un juge à rendre la justice, etc., toutes questions parfaitement secondaires en cette occurrence précise.

Les cris d'orfraie qui protestent contre une insupportable atteinte à l'*État de droit* (carrément), contre un ignoble attentat au *droit de se présenter devant les suffrages pour concourir aux charges* (ben voyons), et même contre *la liberté d'association* ! (n'importe quoi) sont juste des intimidations, un coup de force ; les élus — et les candidats à l'élection —, quand on aura l'audace de vouloir les contrôler vraiment, vont bientôt crier au « *fascisme* », vous verrez.

De toutes façons, ils peuvent bien crier, ce n'est pas aux politiciens de trancher cette question ; c'est au peuple souverain de décider, lui-même, s'il veut que sa Constitution soit écrite par des professionnels de la politique (qui ne manqueront pas d'instituer à nouveau leur propre puissance, et l'impuissance du peuple en question, comme ils l'ont TOUJOURS fait, partout dans le monde), ou bien s'il préfère (pour la première fois) que la Constitution soit écrite par *n'importe-qui-sauf-les-professionnels-de-la-politique* (« n'importe-qui » qui PARTAGERA MÉCANIQUEMENT avec le peuple son intérêt pour la protection contre les abus, et son intérêt pour la vraie responsabilité des acteurs politiques, ce qu'il ne manquera donc pas

d'écrire clairement, si on lui en laisse la possibilité). /ÉC]

CS : - Il fait confiance aux classes populaires pour délibérer mais nie leur capacité à s'organiser politiquement, préférant l'usage de la force muette contenue dans l'arbitraire du tirage au sort à la formation de collectifs politiques cohérents - la démocratie n'est pas une effraction, /CS

[ÉC : « l'arbitraire du tirage au sort »... Celle-là, il fallait l'oser... C'est juste n'importe quoi. Ce ne sont pas les décisions publiques (seules possiblement *arbitraires*) qui seraient prises au sort, évidemment, ce serait la désignation des acteurs. Aucun risque « arbitraire » là-dedans.

Mais en plus, TIRER AU SORT LES ACTEURS, CE N'EST ÉVIDEMMENT PAS RENONCER AU CONTRÔLE DES ACTEURS : EN TIRANT AU SORT LES ACTEURS POLITIQUES, ON DÉPLACE LES CONTRÔLES, ON NE LES SUPPRIME PAS, ET ON RENFORCE MÊME DRASTIQUEMENT CES CONTRÔLES.

Tâchons de faire le point sur cet aspect fondamental du choix de société « *élection de maîtres vs tirage au sort de serviteurs* » :

L'élection prétend contrôler les acteurs AVANT qu'ils ne prennent le pouvoir ; et on voit les résultats depuis deux cents ans ; pas besoin de développer sur le train sans fin des traîtrises et des horreurs votées par les « élus ». Ce prétendu « contrôle » par l'élection ne fonctionne pas.

Prenant acte de l'échec de l'élection pour contrôler les acteurs, le peuple est en train, ces temps-ci, d'imaginer (lui-même, et contre l'avis des élus, bien sûr) de ne plus contrôler les acteurs avant leur désignation, de laisser faire le sort, ce qui retirerait (enfin !) toutes leurs prises aux escrocs (puisque les escrocs, champions professionnels de la tromperie des volontés, ont besoin de procédures qui s'appuient sur la volonté pour accéder au pouvoir), et de déplacer les contrôles des acteurs APRÈS leur désignation, tout au long de leur mandat, ce qui semble infiniment plus protecteur pour le peuple ; et, certes, beaucoup plus inconfortable pour les élus, mais il faut savoir POUR L'INTÉRÊT DE QUI on constitue une société.

Avec de telles institutions authentiquement démocratiques, instituant vraiment *le cratos du démos* (institutions que JAMAIS les élus n'écriront, à cause du conflit d'intérêts), c'est justement l'arbitraire des élus contre les peuples (n'oubliez pas le viol du 4 février 2008, Haute Trahison encore impunie des « élus » de la « République », qui nous ont imposé par voie parlementaire ce que nous venions juste de refuser explicitement par référendum, en 2005) qui ne sera plus possible.

Qui est arbitraire aujourd'hui, si ce n'est l'ensemble des professionnels de la politique, véritables voleurs de pouvoir ?

« L'arbitraire du tirage au sort »... Non mais, de qui se moque-t-on ?

LE TIRAGE AU SORT DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE EST PRÉCISÉMENT LE SEUL MOYEN DE NOUS PROTÉGER — TOUS — CONTRE L'ARBITRAIRE POLITICIEN QUOTIDIEN.

Encore un argument mensonger, donc, littéralement à front renversés.

Décidément, il y en a qui ne manquent pas d'air.

Je sens qu'on va avoir du mal à tomber d'accord, Clément et moi... /ÉC]

CS : - Il confond échantillon et ensemble, de même qu'il confond représentativité sociologique et représentation politique, nourrissant une pensée fautive de la question de la légitimité : voudrait-on d'un régime où les décisions prises ont le même niveau de représentativité que nos actuels sondages, dont on connaît trop bien les défauts ? /CS

[ÉC : Nous ne confondons rien du tout.

TOUT LE MONDE (sauf les politiciens de métier, OK) constate et déplore la représentativité NULLISSIME que produit mécaniquement le prétendu « suffrage universel » depuis deux cents ans dans les assemblées « élues ». Ça va, après 200 ans d'échecs répétés, on a compris.

L'élection permet aux riches d'acheter le pouvoir politique.

Et les riches font bien attention à conserver vivace, « à gauche » et « à droite », une OPPOSITION CONTRÔLÉE, c'est-à-dire une opposition dont ils n'ont rien à craindre. Cet outil qu'est *l'opposition contrôlée* est indispensable dans tout projet de domination. Relire le mode d'emploi dans le passionnant « Dialogue aux enfers entre Machiavel et Montesquieu », de Maurice Joly. Relire aussi « 1984 » d'Orwell.

Le tirage au sort ne permettrait PAS (empêcherait) aux riches d'acheter le pouvoir politique.

L'argument de la représentativité et de la légitimité qui seraient prouvées par l'élection (et par elle seule) ne vaut rien, c'est une arnaque. /ÉC]

CS : - Il fait de qualités sociologiques réifiées – catégorie socio-professionnelle, âge, etc. – le critère de la sélection politique, essentialisant de fait les êtres humains et que la société n'est pas une courbe gaussienne, /CS

[ÉC : pas exactement.

Disons plutôt : prenant acte que, DE FAIT, la prétendue « sélection politique » (invoquée depuis toujours par les escrocs qui veulent tout décider à la place des autres) est une épouvantable et cuisante défaite, répétée et recuite *ad nauseam* depuis deux cents ans, LE PEUPLE EST DE PLUS EN PLUS DÉTERMINÉ À NE PLUS CROIRE AUX BOBARDS DES POLITICIENS POUR ALLER LES ÉLIRE AVEUGLÉMENT, ET À INSTITUER LUI-MÊME DES PROCÉDURES DE CHOIX NOUVELLES, ET SURTOUT DES RÈGLES DE CONTRÔLES INÉDITES, MAIS TOUTES PROMETTEUSES. /ÉC]

CS : - Ce faisant il nie aux êtres humains la faculté de mettre à distance leur condition sociale, de transcender leur intérêt particulier pour atteindre l'intérêt général, /CS

[ÉC : tout est à l'envers, dans ces propositions. À ce niveau-là, ça devient de l'art, un plaisir d'esthète.

Tout au rebours de ce qui est ici affirmé à tort, le tirage au sort, en tirant n'importe qui hors de chez lui, pour lui offrir le spectacle, l'exemple, de ses semblables en train de se préoccuper du bien commun, le tirage au sort, donc, est une école pratique de citoyenneté de premier ordre, un outil majeur d'éducation populaire, une invitation pour chacun à sortir de ses seuls problèmes personnels et à s'occuper des affaires de la Cité. *Il donne à chacun une chance de servir sa Cité* disait en substance Montesquieu.

Au contraire, l'élection, procédure aristocratique par construction, qui promet et arme seulement les prétendus « meilleurs », et qui relègue donc mécaniquement tous les non « élus » au statut dégradant d'électeur donc d'inférieur, l'élection pousse tout le monde (tous les non élus) à se retirer du politique et à devenir *in fine* individualistes et égoïstes.

L'élection, pour les 99% qu'elle tient à l'écart, est antipolitique.

Sur les vertus pédagogiques quotidiennes de l'exercice d'un pouvoir réel donné à des tirés au sort, lisez Tocqueville :

« J'entends par jury un certain nombre de citoyens pris au hasard et revêtus momentanément du droit de juger. [...]

Le jury est avant tout une institution politique ; on doit le considérer comme un mode de la souveraineté du peuple [...] Le jury forme la partie de la nation chargée d'assurer l'exécution des lois, comme les Chambres sont la partie de la nation chargée de faire les lois

Le jury, et surtout le jury civil, sert à donner à l'esprit de tous les citoyens une partie des habitudes de l'esprit du juge ; et ces habitudes sont précisément celles qui préparent le mieux le peuple à être libre.

Il répand dans toutes les classes le respect pour la chose jugée et l'idée du droit. Ôtez ces deux choses, et l'amour de l'indépendance ne sera plus qu'une passion destructive.

Il enseigne aux hommes la pratique de l'équité. Chacun, en jugeant son voisin, pense qu'il pourra être jugé à son tour. Cela est vrai surtout du jury en matière civile : il n'est presque personne qui craigne d'être un jour l'objet d'une poursuite criminelle ; mais tout le monde peut avoir un procès.

Le jury apprend à chaque homme à ne pas reculer devant la responsabilité de ses propres actes ; disposition virile, sans laquelle il n'y a pas de vertu politique.

Il revêt chaque citoyen d'une sorte de magistrature ; il fait sentir à tous qu'ils ont des devoirs à remplir envers la société, et qu'ils entrent dans son gouvernement. En forçant les hommes à s'occuper d'autre chose que de leurs propres affaires, il combat l'égoïsme individuel, qui est comme



la rouille des sociétés.

Le jury sert incroyablement à former le jugement et à augmenter les lumières naturelles du peuple. C'est là, à mon avis, son plus grand avantage. On doit le considérer comme une école gratuite et toujours ouverte, où chaque juré vient s'instruire de ses droits, où il entre en communication journalière avec les membres les plus instruits et les plus éclairés des classes élevées, où les lois lui sont enseignées d'une manière pratique, et sont mises à la portée de son intelligence par les efforts des avocats, les avis du juge et les passions mêmes des parties. Je pense qu'il faut principalement attribuer l'intelligence pratique et le bon sens politique des Américains au long usage qu'ils ont fait du jury en matière civile.

Je ne sais si le jury est utile à ceux qui ont des procès, mais je suis sûr qu'il est très utile à ceux qui les jugent. Je le regarde comme l'un des moyens les plus efficaces dont puisse se servir la société pour l'éducation du peuple. »

Tocqueville, « De la démocratie en Amérique », livre 1, partie 2, chapitre VIII.

Je prétends donc, à nouveau, tout le contraire de ce qui est affirmé dans ce texte de Clément. /ÉC]

CS : - Il correspond à une vision statique de la société, indivis, représentable en miroir, expurgeant ainsi du politique la vitalité de tous les corps intermédiaires - vision qui fait courir le risque du totalitarisme, /CS

[ÉC : Ah ! Bigre. « vision qui fait courir le risque du totalitarisme » ... On n'est pas encore des nazis, à exiger d'écrire nous-mêmes notre contrat social pour sortir des griffes de voleurs de pouvoir ? Pas encore, mais faut se magner : ça vient, on dirait.

Et le *projet de contrôle total de la société (par les plus riches marchands)*, on n'y est pas encore, peut-être ? Avec le gouvernement prétendument « représentatif » que vous défendez comme une vache sacrée, on n'y a pas déjà eu droit, aux totalitarismes, peut-être ?

Vous nous prenez pour qui, à agiter ces épouvantails ridicules ? En s'entraînant personnellement à contrôler lui-même tous les pouvoirs, et en se méfiant systématiquement de tous les voleurs de pouvoirs potentiels, en empêchant quiconque de contrôler trop de pouvoir, le peuple « fait courir le risque du totalitarisme » ?...

Un farceur, vous êtes un farceur... /ÉC]

CS : - Il marque la fin du discours, du logos, de la nécessité de penser un contenu et convaincre le grand nombre au profit de l'insignifiance, ce qui me semble contraire au concept démocratique comme à l'esprit de la République, /CS

[ÉC : Bon, eh bien, encore une fois, c'est juste le contraire : « l'insignifiance », on y est en plein, là, maintenant, avec l'élection en système institué ; « la fin du discours, du logos, de la nécessité de penser un contenu », l'inutilité et l'absence de portée du logos populaire, faute de la moindre puissance instituée, on y est en plein, là, maintenant, avec l'élection en système institué...

Alors de quelle abomination prétendez-vous nous protéger, vous qui défendez le système de domination politique actuel ?

Manifestement, la solution ne viendra pas des « élus ».

Ni des candidats à l'élection, qui sont forcément dans les mêmes dispositions d'esprit. /ÉC]

CS : - La diabolisation mécanique (antidialectique) du pouvoir qu'il opère contient une dangereuse dérive vers l'impuissance générale puisqu'elle prive paradoxalement de toute capacité d'action les citoyens qui souhaitent s'engager. /CS

[ÉC : voilà, c'est cela, oui : diaboliser les voleurs de pouvoir et s'en méfier comme de la peste, écrire nous-mêmes les règles de la désignation et du contrôle quotidien des acteurs politiques, c'est nous condamner à « une dangereuse dérive vers l'impuissance générale » ... voilà... oui... comment dire ?

Alors que se soumettre pour cinq ans aux candidats qu'on n'a même pas choisis, pour qu'ils décident tout à notre place sans qu'on n'ait rien à dire même en cas de trahison, c'est selon vous la puissance garantie, n'est-ce pas ?

Pour le dire gentiment, vous ne manquez pas d'air. /ÉC]

CS : Il correspond à l'atomisation de la société générée par le néolibéralisme au lieu de s'y opposer, - Enfin, car la liberté de choisir est à la source de la notion même de liberté politique. /CS

[ÉC : Hé ! Que je sache, le tirage au sort en politique n'a pas encore été institué (par un peuple devenu constituant), n'est-ce pas ? ET POURTANT, le néolibéralisme fait bien rage, en ce moment... En plein gouvernement « représentatif », pourtant, avec « suffrage universel » à tous les étages... ALORS ?...

Et vous prétendez quand même que c'est le « suffrage universel » qui va permettre de s'opposer au néolibéralisme, et que c'est le tirage au sort qui « correspond » au néolibéralisme ?

Et vous prétendez par ailleurs qu'un système qui m'impose de choisir entre Chirac et Le Pen (ou n'importe quelle autre variante de l'escroquerie de l'opposition contrôlée, celle dont le régime n'a rien à craindre), c'est « la liberté de choisir » ?

Pour le dire gentiment, vous ne manquez pas d'air. /ÉC]

CS : 1) Intérêt général et conscience de classe

Les partisans de gauche du TAS pensent généralement qu'en vertu de la loi des grands nombres, une assemblée tirée au sort comporterait un échantillon important de citoyens issus des classes dominées, et qu'il suffirait donc de la piocher dans ces gisements, de leur donner de but en blanc le pouvoir constituant ou législatif, pour que soudainement l'intérêt populaire - ou général - émerge et soit défendu. /CS [ÉC : oui, c'est bien ça, mais constituant surtout (laissez tomber le législatif, pour l'instant, c'est un enjeu bien moindre). /ÉC]

CS : C'est oublier la distinction entre classe en soi et classe pour soi. Tout le monde n'a pas une vision globale de ses intérêts propres, n'est pas capable d'en saisir spontanément la logique, et encore moins d'en défendre la cause. Surtout lorsqu'il faut se situer à gauche ; car lorsque l'hégémonie culturelle penche dans l'autre camp, alors il faut le temps et l'effort du pas de côté, c'est-à-dire atteindre un militantisme critique. L'idéologie capitaliste est inscrite dans la superstructure comme dans l'infrastructure, nous dit Marx. Les appareils de marché produisent leurs injonctions et dispensent la domination idéologique du capital par le haut. Mais celle-ci agit également par le bas : elle est incorporée dans les règles et les réflexes de la production quotidienne. Par conséquent, pour mon dentiste comme pour l'employé de ma boulangerie qui chaque nuit malaxe la pâte à pain, l'environnement capitaliste est une écologie naturelle, le rapport salarié la norme, l'accumulation individuelle l'idéal. /CS

[ÉC : Je me trompe peut-être, mais j'ai l'impression de retrouver là un concept marxiste que je n'aime pas, très radicalement antidémocratique, avec sa prétendument indispensable « avant-garde éclairée » (encore des « élus », ou des candidats à l'élection, qui veulent tout décider à la place des autres), élite organisée qui serait la seule à comprendre et à savoir gérer le bien commun ; alors que le peuple, bien trop bête pour s'occuper de ses propres affaires, devrait absolument suivre ses chefs (de gauche).

Apparemment (mais je ne suis pas un exégète, et je peux me tromper), il y a chez les inconditionnels de Marx comme une démophobie radicale, comme un élitisme congénital, comme *une haine de la démocratie* dirait Rancière, au fond, assez étonnants pour des militants qui se veulent sincèrement progressistes et humanistes.

C'est ce qu'on appelle le communisme autoritaire : celui qui veut gouverner les autres.

Et ceux qui ne sont pas d'accord avec les communistes autoritaires sont des « fascistes » (selon le vocabulaire stalinien en vigueur pendant des décennies).

Et de leur côté, les démocrates, qui ne sont guère différents des anarchistes, sont des communistes libertaires : ils ne veulent PAS décider à la place des autres — et ils ne veulent PAS non plus être gouvernés sans un contrôle sourcilieux des pouvoirs.

Ce dernier point les rend détestables (dangereux) pour les communistes autoritaires. C'est ce qui explique (si j'ai bien compris Orwell, qui l'explique dans son formidable récit de la Guerre d'Espagne, « *Hommage à la Catalogne* ») que les communistes autoritaires (devenus les « staliniens ») ont toujours massacré (littéralement) les communistes libertaires.

Alors, j'espère que vous ne nous massacrerez pas tout de suite (je blague, allez), mais je retrouve, dans votre aversion apparente aux pulsions démocratiques populaires, des traces d'une histoire ancienne, qui s'est souvent très mal terminée (pour les démocrates et les anarchistes).

Vous me direz si j'exagère et vous nous expliquerez, s'il vous plaît, ce qui vous distingue des (terribles) communistes autoritaires. /ÉC]

CS : L'élaboration matérielle d'une conscience de classe passe donc précisément par toutes sortes de médiations collectives – partis, syndicats, associations – il suffit d'étudier le XIXe siècle pour s'en convaincre. Toutes les avancées historiques en faveur du prolétariat ont, faut-il le rappeler, été obtenues par des phénomènes de regroupement en vue de prendre le pouvoir ou de faire pression sur lui. /CS

[ÉC : vous croyez qu'on vous a attendus (et qu'on a besoin de vous comme maîtres) pour avoir une conscience de classe ? Les citoyens ne sont pas vos enfants, et vos objectifs « pédagogiques » sont infantilisants. (J'en sais quelque chose, j'ai le même travers que vous. Mais je me soigne, moi.) Laissez-nous nous former entre nous, à égalité, comme des grands.

L'âme humaine est capable de s'instruire seule et sans maître. (Jacotot/Rancière). /ÉC]

CS : Il ne faut pas négliger la nature intrinsèquement agonistique de l'intérêt général : une assemblée tirée au sort aujourd'hui sera composée d'êtres sociaux aux intérêts complètement divergents. L'écriture de la loi relève autant du dissensus que du consensus. Elle procède toujours d'un arbitrage. Il ne faut pas croire que la gouvernementalité est simplement tissée de problèmes dont une solution unique serait la clé, que la politique peut relever d'une simple pragmatique, qu'il suffirait de résoudre par la maïeutique pure de la délibération. C'est simplement faux : chaque solution comporte un choix de société, elle nécessitera une décision tranchée, des options s'en trouveront inévitablement écartées. /CS

[ÉC : vous êtes encore sur le tirage au sort de l'Assemblée législative.

J'insiste : ce n'est PAS la question centrale de notre société : ce qui nous importe d'urgence, c'est qui va écrire la prochaine constitution ? Le peuple lui-même ou les « élus » ?

Ceci dit, je ne vois pas pourquoi une chambre élue traiterai mieux « la nature intrinsèquement agonistique de l'intérêt général » qu'une chambre tirée au sort. Si vous examiniez le travail des conférences de citoyens ou autres expériences concrètes d'assemblées tirées au sort (lisez Yves Sintomer), vous constateriez que ces assemblées gèrent fort bien (et même sans doute bien mieux) « la nature intrinsèquement agonistique de l'intérêt général » (vous avez de ces mots, décidément...), mieux que nos paniers de (vieux) crabes « élus ». /ÉC]

CS : D'ailleurs il me semble que la vision des tenants du TAS selon laquelle nous pourrions parvenir par diverses méthodes artificielles à un corps politique unitaire, figé dans le consensus, dans lequel tous les organes intermédiaires auraient été stérilisés, détachés de leur mouvement vers le pouvoir, aussi moribonde qu'un champ de fleurs privées de soleil, comporterait des germes totalitaires. /CS

[ÉC : Que je sache, PERSONNE (à part vous peut-être) n'essaie de « parvenir par diverses méthodes artificielles à un corps politique unitaire, figé dans le consensus, dans lequel tous les organes intermédiaires auraient été stérilisés» .

Tout le monde sait bien qu'on va s'empailler dans les assemblées, ni plus ni moins, d'ailleurs, que dans les assemblées élues.

Mais cette déformation sert sans doute à repasser ensuite une petite couche de terreur, avec l'évocation « des germes totalitaires» , encore une fois.

Sentez-vous vraiment en moi le germe d'un monstre totalitaire, Clément ? Vous êtes sérieux, là ? Non, je suis sûr que c'est votre côté potache qui reprend le dessus, sacré farceur... /ÉC]

CS : C'est d'ailleurs ce qui me laisse penser que le TAS a de toutes façons bien peu de chances de s'imposer dans l'Histoire\* ; car c'est un fait ontologique que des groupes luttent pour le pouvoir dans la société, et qu'il est à mon avis illusoire de penser pouvoir annihiler cette bataille (que je trouve parfaitement saine, contrairement à Van Reybrouck pour qui dans la conflictualité réside le signe d'une démocratie faible, alors qu'elle est au contraire la garante d'une pluralité d'horizons politiques possibles – son abdication nous plaçant de fait dans le filet tatchérien du There Is No Alternative). /CS

[ÉC : C'est justement l'intérêt de l'État de droit que de ne PAS laisser s'exprimer et croître tous les « faits ontologiques » (comme vous dites). Depuis (au moins Platon) on sait qu'il ne faut SURTOUT PAS donner le pouvoir à ceux qui le veulent.

Et le fait que la tendance à voir apparaître partout des voleurs de pouvoir soit éternelle, ne doit pas nous

conduire fatalement à leur laisser le champ libre. Si vous permettez, nous allons résister aux voleurs de pouvoir constituant, pour tenter de construire nous-mêmes *un droit des peuples à disposer d'eux mêmes* digne de ce nom (je veux dire : pour une fois, PAS un *droit des élus à disposer des peuples*). /ÉC]

CS : L'élection est précisément le seul dispositif qui permette d'arbitrer cette lutte de telle sorte qu'elle se tienne tendanciellement à distance de la violence physique. /CS

[ÉC : Le vote des lois par les citoyens peut-être, mais l'élection de maîtres, non : je ne vois pas comme vous une fatalité à désigner des maîtres pour « se tenir tendanciellement à distance de la violence physique ». /ÉC]

CS : La démocratie est exigeante, demande du travail, de la patience, de la persévérance, de l'agilité, aussi. C'est ainsi.

Bref, toujours est-il que dans la situation actuelle, nul doute que la bourgeoisie a une vision bien plus claire de ses intérêts propres – qu'elle fera comme toujours passer pour l'intérêt général – que des atomes issus du vaste monde précarisé. Et qu'elle sera mieux préparée à les défendre.

En l'occurrence, la vision consensuelle de la société est une vision bourgeoise : c'est la fiction que la classe dominante a tout intérêt à répandre pour maintenir les classes subalternes aveugles à leur oppression. C'est la petite histoire de la paix sociale où fermente la domestication douce des exclus. Les propriétaires des moyens de production mènent une âpre lutte des classes, dont l'un des moyens favoris est de fait d'en dissimuler l'existence à la majorité sociale. Soit dit en passant, nul doute que la bourgeoisie s'accommoderait très bien du TAS s'il s'agissait du seul recours pour faire barrage à des forces révolutionnaires organisées en passe de devenir majoritaires dans le pays. /CS

[ÉC : Je suis (à peu près) d'accord avec tout ça. Mais cela n'a rien à voir avec le tirage au sort... qui, EN AUCUN CAS, ne repose sur une « vision consensuelle de la société » ; c'est un total malentendu. Nulle part mieux qu'à Athènes, une société n'a mieux mis en scène ses conflits, pour mieux les trancher elle-même, convenablement éclairée par les débats contradictoires permanents, et convenablement protégée par les infinis contrôles des représentants (qui ne votaient nullement les lois, évidemment). Les Athéniens se savaient tous très imparfaits et en conflit permanent, et c'est précisément pour gérer au mieux ces conflits (sans les nier, ÉVIDEMMENT), qu'ils ont, très pragmatiquement, sans idéalisme, peaufiné leurs passionnantes institutions démocratiques.

Avec l'élection de maîtres, un citoyen gagne tout (pendant 5 ans !) ou il perd tout (pendant 5 ans !) ... Tu parles d'une gestion des conflits... Les 99% qui travaillent passent leur temps, depuis 200 ans à se faire marcher dessus par les 1% qui ne font rien. Comment vous dire ? Les électeurs commencent à en avoir marre des « élus » (et partant, des candidats, pardonnez-nous).

Les électeurs (hétéronomes, subissant les lois votées par d'autres) commencent à aspirer à devenir citoyens (autonomes, subissant les lois votées par eux-mêmes), de façon, précisément, à mieux gérer les conflits, loi par loi, ce qui leur garantirait mieux, pensent-ils (excusez-les d'être peuple et de vouloir quelque chose sans vous les « élus ») de cesser de perdre à tout les coups, ce qui leur ouvrirait la riante perspective de quelquefois gagner, les jours où leur volonté particulière croiserait la volonté générale.

Mais un soldat de parti peut-il comprendre cette aspiration populaire, assez modeste finalement (gagner sur une loi de temps en temps, au moins, sans aspirer à gagner tout le temps), lui qui ne vit que pour « gagner l'élection », c'est-à-dire conquérir tout le pouvoir pendant 5 ans, puis le garder à tout prix ? /ÉC]

CS : 2) Le péché d'engagement et la fin des partis

Si l'on suit la logique des partisans du TAS, nous retrouvons cette méfiance irréductible vis-à-vis des partis politiques et, partant, de l'engagement. D'abord les partisans du TAS commettent l'erreur de croire que tous les partis sont les mêmes. /CS

[ÉC : Non non : pas de « péché d'engagement », vous déformez, là : nous sommes tous engagés, que croyez-vous ?

Mais certes, nous ne sommes pas tous enrôlés dans une *armée politique*, effectivement, avec sa discipline et sa police de la pensée. Certains veulent s'engager en restant libres de penser. Excusez-nous de tenir à notre liberté de penser.

Et personne ne dit non plus cette énormité que tous les partis seraient « les mêmes ». Mais ceci dit, tous les partis ont des propriétés communes ; la première étant de tenir à l'écart de la politique tous les

individus, en privant tout le monde de la moindre influence sur les décisions communes. /ÉC]

CS : Rappelons d'abord que les partis sont des associations (loi 1901) composés d'êtres humains, d'une pluralité humaine en mouvement, foisonnante, où quelle que soit la formation au pouvoir on peut continuer de faire de la politique, d'exprimer des convictions et d'en débattre, un espace où l'on échappe en partie aux stigmates du capital : les partis sont tout simplement des refuges de la citoyenneté. /CS

[ÉC : Non. « Les partis » NE SONT PAS « tout simplement des refuges de la citoyenneté » .

Les partis sont peut-être les refuges des (pauvres) électeurs, mais l'élection de maîtres (qui vont voter toutes les lois à la place des électeurs, sans qu'ils puissent jamais rien y redire) est LA NÉGATION MÊME de la citoyenneté (encore un mot important mis à l'envers par les politiciens).

Un citoyen vote ses lois ; un électeur élit ses maîtres.

Si vous ne voyez pas la différence, figurez-vous que nous, si. /ÉC]

CS : Ensuite, s'il est bien évident que les deux partis dominants proposent peu ou prou la même ligne politique et qu'ils ont tout intérêt à la préservation du système social et politique tel qu'il est, ça ne saurait être le cas de tous les partis : et l'on ne peut pas faire – sauf à abdiquer son sens critique – comme si des divergences flagrantes de programme, de partis-pris idéologiques, n'existaient pas. Nous pouvons ainsi lire sous la plume de Van Reybrouck qu'il est temps de faire émerger des « voix différentes » en procédant au TAS. Mais que peuvent bien avoir de ressemblances la voix d'un ouvrier militant au NPA et celle d'un rentier militant à l'UMP ? À l'inverse, qui qu'on soit, sans formations politiques nous en restons à des opinions souvent consensuelles, peuplées de stéréotypes. Rien ne remplace la pensée organique, murie, fermentée dans les va-et-vient qui caractérisent la confrontation militante. Un parti est un intellectuel collectif. /CS

[ÉC : Toujours cette vision élitiste de la politique, où seules comptent l'opinion et l'action de « l'avant-garde éclairée », « le parti », n'est-ce pas ?

Permettez-nous de ne pas partager cette vision élitiste du monde, tout en appréciant, nous aussi, le bonheur de vivre dans un « *cerveau collectif* ». Un démocrate voit son semblable humain comme un égal politique, et compte sur la mise en scène des conflits pour éclairer l'opinion, qui tranchera souverainement. Au jeu démocratique, contrairement au jeu oligarchique, chacun peut raisonnablement espérer voir passer quelques lois qui lui conviennent.

En décidant lui-même, le peuple se trompera, évidemment ; et il se corrigera, évidemment.

Tout ce qui est vivant sur terre se trompe ; tout le temps.

Les « élus » aussi ; et très gravement (notamment toutes ces guerres à cause industrielle et à échelle industrielle, engagées et cruellement prolongées du fait de l'irresponsabilité politique des décideurs, Impunité issue directement des vices du processus constituant). Les « élus » se trompent (et nous trompent) énormément, faut-il le préciser ?

Eh bien le peuple, lui aussi, apparemment, aspire à (enfin) pouvoir se tromper, souverainement, comme tout adulte digne de ce nom... /ÉC]

CS : En creux se dessine dans les revendications des pro-TAS, une méfiance irréductible envers l'engagement : [ÉC : mais non... vous vous égarez, là ... /ÉC] car tout engagement est un mouvement vers la transformation du monde, c'est-à-dire une prise de pouvoir sur sa propre vie et sur la société en général. Le TAS est la négation absolue de l'engagement [ÉC : mais qu'est-ce que vous racontez ? C'est tout le contraire : en déprofessionnalisant la politique, on va impliquer et engager beaucoup plus de monde, précisément. /ÉC], c'est-à-dire de la conscience politique en tant qu'elle se soutient toujours d'une praxis – d'une conscience qui a compris qu'il ne suffit pas d'interpréter le monde, mais qu'il importe également de le transformer. Celui qui s'engage devient suspect de vouloir le pouvoir, son geste contient déjà la corruption de l'âme, l'impureté des intentions. Suivant cette logique, défendre activement l'intérêt général relèverait déjà du conflit d'intérêts. /CS

[ÉC : Vous inventez un diable qui n'existe pas, en mélangeant tout.

Vous le faites exprès, peut-être ?

Vous n'avez manifestement (pour l'instant) pas compris grand-chose au projet politique (une démocratie

digne de ce nom) qui est rendu possible par le tirage au sort. Et vous n'avez rien compris non plus aux risques liés aux conflits d'intérêts, surtout et très particulièrement dans le processus constituant, ni aux mesures de sécurité politique qui doivent protéger le corps social de ces conflits d'intérêts.

Est-ce que vous me laisserez, moi aussi, me perdre en conjectures sur « la corruption de votre âme » ? Est-ce que je peux spéculer moi aussi sur « l'impureté de vos intentions » ? /ÉC]

CS : Enfin, contrairement à ce que je peux lire ici ou là, si le pouvoir législatif était donné à des citoyens tirés au sort, il est bien évident que les partis disparaîtraient. Ceux de droite muteraient en grands think tanks payés par le capital, jamais avare de moyens financiers quand il s'agit de défendre ses intérêts politiques, des fabriques du consentement peuplées de lobbyistes et d'experts de la fausse conscience. Or personne à gauche, dans les classes populaires, n'a les moyens de financer de telles structures. Le problème, c'est que dans un système où le pouvoir ne dépend plus de la mobilisation collective condensée dans une institution intermédiaire, les militants disparaîtraient : en effet, on ne demande pas à un militant bénévole, en prise avec une lutte de tous les jours pour reproduire difficilement ses moyens d'existence, de s'engager activement pour une cause alors qu'il n'a aucune chance de participer à la transformation sociale du monde par ses efforts. De fait, seule la partie conservatrice de la société, celle des propriétaires des moyens de production, continuerait à être politiquement mobilisée de façon disciplinée et continue : tout simplement parce qu'elle serait la seule à en avoir les moyens. /CS

[ÉC : Vous êtes encore sur le processus législatif... On perd son temps, allez.../ÉC]

CS : Et j'entends bien ceux qui répètent partout, avec délice, que la défiance envers les partis est immense aujourd'hui. C'est sans doute vrai. Mais je ne doute pas une seconde que le grand nombre soit néanmoins prêt à défendre massivement le suffrage universel. /CS

[ÉC :

Le vrai suffrage universel (voter nos lois) ?

ou bien

le faux « suffrage universel » (élire nos maîtres) ?

/ÉC]

CS : 3) Responsabilité et capital d'influence

Selon la vision paranoïaque décrite plus haut, les citoyens tirés au sort seraient apurés de toutes les scandaleuses dissonances que produit l'appartenance à un collectif politique, de la corruption du partisan, de celui qui prend parti. Cela pose néanmoins un problème de responsabilité. De quoi un individu tiré au sort peut-il bien se sentir responsable, puisqu'il n'a de comptes à rendre à personne et que le hasard, sauf si l'on est croyant ou superstitieux, ne demande jamais rien en retour ? De quoi se sentira-t-il responsable puisqu'il n'a ni programme, ni camarades politiques, ni électeurs à respecter ? Il ne doit rien à personne et sera mis dans une situation de pouvoir parfaitement favorable à l'éthique du mercenaire. /CS

[ÉC : Un conseil, bossez un peu le cas (édifiant) de la démocratie athénienne : c'est un exemple étonnant, au sujet de la responsabilité des acteurs politiques, et vous y verrez un laboratoire démocratique très intéressant (il donne des idées ; aux non « élus » en tout cas) avec, pendant 200 ans (une paille), tirage au sort tous les matins, reddition des comptes fréquente et ultra sévère en fin de mandat ou même plus tard, révocabilité à tout moment, etc.

Autre chose, donc, que l'escroquerie politicienne qui nous vend l'élection de maîtres en montant en épingle *le-prétendu-risque-de-ne-pas-être-réélu* comme mise en œuvre de la responsabilité politique des acteurs... Tu parles d'une reddition des comptes ! Une vraie honte, oui.

On peut évidemment tirer au sort nos représentants et les rendre parfaitement responsables de leurs actes, c'est juste une question d'institutions.

Vous devriez y réfléchir un peu, ça décape. /ÉC]

CS : Par ailleurs, à quelle influence sera-t-il sensible ? Le capital se tiendra-t-il bien tranquille pendant qu'un atome parachuté du jour au lendemain dans le cénacle du pouvoir légifère et se prononce sur son destin ? Non. Il financera des armées de lobbyistes et se rendra coupable de toutes les tentatives de

corruption imaginables, y compris financières. [ÉC : Là, vous êtes en train de nous décrire le régime ACTUEL, n'est-ce pas ? Quel farceur vous faites... /ÉC] Et l'individu tiré au sort y sera d'autant plus sensible qu'il n'a pas d'expérience politique (sauf si par chance il est membre d'un parti ou d'une association politisée), qu'il n'est responsable de rien devant personne, qu'il n'est tenu à aucune loyauté envers de quelconques électeurs - c'est-à-dire des mandants - et ne bénéficie en aucune manière de la protection d'un collectif - et que, comme tout un chacun, il est sensible à ses intérêts matériels immédiats. Son manque de formation politique le rendra par ailleurs inapte à soutenir les arguments fallacieux tenus par les professionnels de l'argumentaire payés par le capital. D'autant plus qu'il sera confronté à un environnement juridique d'une complexité telle que l'argument de connaissance et d'expertise fera toujours la décision. /CS

[ÉC : Attendez, les « élus » ont bien, actuellement, « l'expérience politique », « la formation politique » qui vous paraît si protectrice, n'est-ce pas ? Les « élus » ne sont également « tenu à aucune loyauté envers de quelconques électeurs », n'est-ce pas ? (Vous ne pouvez pas prétendre le contraire : les « élus » passent leur vie à trahir honteusement leurs promesses, et sans jamais être punis pour ça le moins du monde ; on dirait même que c'est ontologique, comme vous dites.)

Et vous trouvez que ça fonctionne bien ?

Vous trouvez vraiment que c'est un système à défendre ?

(Une minute de silence, svp...)

Non, aucun de vos arguments n'est spécifique au tirage au sort : les « élus » rencontrent les mêmes problèmes, et ils s'y cassent les dents, à nos dépens.

Par contre, de bonnes institutions (non marchandes) criminaliseraient les influences occultes, pourchasseraient vraiment les responsables de corruption, donneraient aux citoyens lanceurs d'alerte des moyens et des protections, et finalement garantiraient à la Cité une bien meilleure protection contre les escrocs en tout genre que ce que les anticonstitutions marchandes ont imposé depuis 200 ans avec le « capitalisme ».

Mais pour que de telles bonnes institutions soient un jour écrites, il faut absolument que nous nous débarrassions des conflits d'intérêts dans le processus constituant, il faut que les grands marchands (à commencer par les marchands d'armes et d'argent) n'aient plus aucune influence dans le processus constituant.

Et nous ne pourrions nous en débarrasser que nous-mêmes ; la solution ne viendra pas des « élus ». On n'a jamais vu un ordre de domination rendre spontanément les clefs, ça ne se passera pas comme ça.

Il faut donc nous réveiller mutuellement, de proche en proche, et nous entraîner mutuellement, dans des ateliers constituants populaires et autonomes, pour apprendre à écrire nous-mêmes les articles les plus importants d'une constitution digne de ce nom, de façon à être très nombreux à être prêts, le jour (prochain) où il sera (à nouveau) question de changer d'institutions.

Ce jour-là, si on est assez nombreux, assez entraînés et assez bien focalisés sur la même idée simple (« si on veut une constitution, il faudra bien l'écrire nous-mêmes »), on sera assez forts pour interdire aux « élus » que soit élue l'Assemblée constituante et exiger 1) soit que tout le monde l'écrive, village par village, quartier par quartier, 2) soit qu'une (ou plusieurs) Assemblée constituante centrale soit tirée au sort et qu'elle travaille sous le regard sourcilieux de tous les citoyens (autorisés et même encouragés à y interagir), avant de proposer finalement au référendum, non pas de voter pour ou contre un seul paquet d'articles en bloc, à prendre ou à laisser, mais de voter plusieurs fois pour des groupes d'articles isolés, cohérents et commentés, pour chacun des grands choix de société envisagés./ÉC]

CS : Enfin, il est évident que comme dans tout groupe humain, des orateurs se révéleront (et il y a fort à parier qu'ils seront issus des classes dominantes, où la faculté rhétorique fait partie d'un capital culturel bien tenu), introduisant des dissymétries flagrantes dans le corps délibératif. Et le public en présence ne sera pas guidé par des convictions sous-jacentes assez profondes pour se situer raisonnablement dans ces dévers. En outre, les tenants des vertus délibératives en mini-public insistent généralement sur la nécessité de maintenir la protection du huis clos pour ne pas biaiser les suites argumentaires ; mais dans ce cas, quid du grand public ? Une démocratie n'est-elle pas précisément fondée sur la raison publique et la publicité des débats ? /CS

[ÉC : Même objection : rien de spécifique au tirage au sort. Ces problèmes (bien réels) s'observent aussi

(ô combien !) dans les assemblées « élues ».

Et puis toujours ce culte de « l'avant-garde éclairée » (celle du parti), seule capable de mener le peuple à la victoire... Hum. /ÉC]

CS : 4) État de droit et conflits d'intérêts

Les partisans du tirage au sort portent par ailleurs une vision maximaliste de la notion de conflit d'intérêts dont la logique, en plus d'être naïve, me semble impliquer de graves atteintes à l'État de droit. /CS

[ÉC : Bon, là, une personne en conflit d'intérêts (dans le processus constituant) va nous expliquer qu'il y a « des vision maximalistes » des conflits d'intérêts... C'est amusant.

Mais chacun jugera, en son for intérieur.

Ça, c'est sûr, que les politiciens, eux, ne sont pas « naïfs »...

Mais, les appels au respect de *l'État de droit* (carrément) pour rendre possible les conflits d'intérêts, c'est carrément drôle, je trouve. /ÉC]

CS : D'après eux, la légitimité démocratique du tiré au sort vient du fait qu'il fait partie du peuple et que tout un chacun aurait ainsi une chance de participer aux affaires publiques. [ÉC : Eh bien oui, quoi ? Vous n'êtes pas d'accord avec ça ? /ÉC] Soulignons d'abord que le partisan, le responsable politique, l'élu, fait lui aussi partie du peuple. Un élu reste un être humain comme les autres. [ÉC : Ben oui, bien sûr. Mais si, dans une situation particulière (comme le processus constituant), il est en conflit d'intérêts, on ne peut pas s'indigner de sa récusation (logique et nécessaire) *en faisant comme s'il n'était pas en conflit d'intérêts...* /ÉC] Précisons ensuite que la loi française consacre déjà, en droit, l'égalité politique : tous les citoyens de ce pays ont les mêmes droits, dont celui de participer à l'exercice du pouvoir, à égalité avec les autres. [ÉC : Oui, oui, on sait ça. Mais il y a quand même des gens en prison, n'est-ce pas ? On admet donc, parfois, des entorses au principe d'égalité, oui oui... Ne faites pas semblant de ne pas comprendre. /ÉC]

CS : Or ce droit serait sérieusement mis à mal [ÉC : pas tant que ça : il ne s'agit que du processus constituant, vous avez compris. Mais dites, pourquoi tenez-vous tant à y participer en personne, à ce processus constituant ? hmmm ? /ÉC] par le TAS : la participation aux affaires publiques [ÉC : Ce n'est PAS TOUTE participation aux affaires publiques, mais le seul processus constituant, celui où les professionnels de la politique sont en conflit d'intérêts évident). /ÉC] ne serait en effet plus liée aux actions du citoyen, à sa volonté tendue dans une pratique susceptible d'atteindre ce but, mais à une procédure mécanique et arbitraire. Très concrètement, si un citoyen veut aujourd'hui devenir député, il peut se battre pour le faire, rien ne le lui interdit formellement (même si de nombreux biais sont naturellement à corriger dans le système électif actuel, et que de nombreux obstacles socio-culturels scandent indument ses voies). Or si les députés sont tirés au sort, un citoyen qui veut devenir député ne pourra rien faire d'autre que d'attendre patiemment que l'infime probabilité d'être désigné par le sort n'advienne. Mais il lui sera de fait interdit de concourir activement pour exercer cette charge, de se présenter au suffrage. Il s'agirait ni plus ni moins d'une dangereuse réduction des libertés publiques et d'une grave entaille portée au cœur même de l'Etat de droit. D'une clôture redoublée de l'espace politique, du champ de la décision, du centre de la souveraineté.

[ÉC : vous êtes reparti sur le processus législatif, là ?

Mais vous vous faites du mal pour rien, ce n'est PAS le problème, le processus législatif...

C'est rigolo, ça : ça ne vous intéresse pas du tout, le tirage au sort des Constituants, c'est ça ?

C'est le tirage au sort des législateurs qui vous préoccupe, c'est bien ça ?

Bon, bon, bon... (je réfléchis...)

Alors, vous savez quoi, on va dire que vous avez raison, que tirer au sort les législateurs, c'est une très mauvaise idée, et donc, comme on est d'accord, maintenant, on n'en parle plus, OK ?

Et comme le processus constituant, vous vous en fichez complètement, apparemment, on fera plutôt comme on préfère nous, hein, parce que nous, on ne s'en fiche pas du tout, OK ?

Donc, on ne va surtout pas élire l'Assemblée constituante, on va la tirer au sort, hein, pour mettre fin aux



conflits d'intérêts permanents qui nous pourrissent la vie depuis 200 ans. OK, allez, on fait comme ça.

Sacré farceur... J'ai bien cru qu'on était en désaccord, pendant un moment □ ... /ÉC]

CS : Mais les partisans du TAS vont même plus loin. En effet lorsqu'est évoquée la convocation d'une Assemblée constituante, aspiration partagée par plusieurs partis ou mouvements dont le M6R, j'entends souvent dire que le fait que les constituants ne puissent ensuite se présenter aux charges régulières déterminées par la constituante serait insuffisant pour prévenir les conflits d'intérêts. Pourquoi ? Parce que si les constituants sont affiliés à des collectifs qui pourraient être amenés à exercer le pouvoir par la suite, il y aurait encore conflit d'intérêts. On m'affirme alors que les constituants doivent impérativement être en situation d'indépendance absolue vis-à-vis des partis, sous peine de ne pouvoir participer au processus constituant – ce qui sera vérifié par une sorte d'examen, d'inspection d'entrée. /CS

[ÉC : Ah tiens, c'est pas fini... Eh bien, on va enfin parler du truc qui compte vraiment ? Super ! /ÉC]

CS : Le problème de cette logique, c'est qu'elle implique tout simplement une remise en cause violente du principe d'égalité devant la loi. [ÉC : Ah ouais, c'est vrai que c'est super violent, comme projet... /ÉC] Le droit de concourir aux charges politiques est en effet une liberté fondamentale, nous l'avons dit. [ÉC : Violent et en plus, sur une liberté fondamentale, t'imagines... /ÉC] Mais le droit d'association – que Tocqueville, souvent cité par les défenseurs du TAS, voyait justement comme la manifestation la plus intéressante de la démocratie – également. Or, si l'on suit les prédicats posés par cette aversion des pro-TAS envers tous les collectifs qui animent la société civile [ÉC : mais où allez vous chercher ces inventions ? /ÉC], le fait d'adhérer à une association dont les activités sont pourtant légales (sauf si on abroge le droit d'association, bien sûr) pourrait impliquer la destitution des droits civiques [ÉC : c'est cela, oui, carrément, avec exil et confiscation des biens en prime ?... N'importe quoi. Cette exagération d'une mesure nécessaire et limitée est une manœuvre, qui vise à rendre odieuse une procédure qui est pourtant juste, mesurée et utile. /ÉC]. Cela signifierait simplement que les charges politiques [ÉC : pas toutes, Clément, n'exagérez pas, ça se voit... /ÉC] seraient de fait interdites à tout un ensemble de citoyens. Et ceci me semble être porteur de graves dérives vers des formes étranges, nouvelles, de tyrannie. /CS

[ÉC : Ah ! Revoilà le péril totalitaire... Gare aux formes nouvelles —étranges— de tyrannie si vous vous préparez à écrire vous-mêmes —sans vos tuteurs— votre contrat social, espèce de peuple indocile !

Quel boute-en-train vous faites parfois, Clément...

Vous charriez quand même un peu, non ? /ÉC]

CS : Par ailleurs, on voit en creux quel individualisme irréaliste résulte de cette logique : il faudrait des individus dénudés, des monades épurées de toute histoire, de tout point de vue, de tout biographème, de toute inscription sociale, de l'eau dans de l'eau – et cela alors même que leur désignation par le sort est revendiquée au nom de qualités sociologiques fixées ! Nous sommes tous des êtres sociaux ; chacun revêt une identité multiple et se trouve parcouru d'intérêts particuliers à faire valoir. /CS

[ÉC : Mais vous êtes parti dans un truc de fou, là... Tout ça est une invention pure et simple, un fantasme, une trouille peut-être ? /ÉC]

CS : C'est en définitive avoir une vision fautive du conflit d'intérêts : un conflit d'intérêts est le fait d'une personne qui profite d'un pouvoir pour le détourner vers son intérêt personnel. /CS

[ÉC : NON, PAS DU TOUT, VOUS VOUS TROMPEZ, CLÉMENT : UN CONFLIT D'INTÉRÊTS N'EST PAS UN COMPORTEMENT MALHONNÊTE, MAIS UNE SITUATION DANGEREUSE.

SI ON NE COMPREND PAS ÇA, ON NE COMPREND RIEN AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS.

Ou peut-être, on fait semblant de ne pas comprendre, parce qu'on n'a pas très envie. /ÉC]

CS : Un mandataire désigné par une formation collective, porteuse d'une vision politique, n'est donc pas ontologiquement en conflit d'intérêts : s'il respecte son mandat, nul conflit d'intérêts. Question : demandera-t-on au tiré au sort, avant sa prise de fonction, s'il a des convictions préalables et sera-ce un motif de reddition ? /CS

[ÉC : Je vous sens reparti sur le processus législatif, là... Je me trompe ?

Vous entretiendriez une confusion, du même coup ? /ÉC]

CS : Allons même un peu plus loin, pour montrer à quel point cette vision maximaliste du conflit d'intérêts se heurte à des apories insolubles. La constitution ne règle pas seulement la répartition des prébendes politiques ; elle peut aussi énoncer les règles économiques fondamentales – à tout hasard, la question de la propriété, par exemple. À partir de là, faut-il exclure du processus constituant « tous ceux qui en dépendent », depuis le locataire précaire jusqu'au rentier d'une SCI florissante ? Partant, tout le monde, la société étant cousue de rapports de propriété. De même, quand il faudra fixer les grands principes constitutionnels en matière de fiscalité, le tiré au sort ne sera-t-il pas en conflit d'intérêts, en tant que contribuable ? Et quand il s'agira d'établir les droits fondamentaux du citoyen ? Le citoyen sera-t-il en conflit d'intérêts ? Enfin pour peu que la Constituante se penche sur les droits environnementaux, espérons que le constituant tiré au sort n'habite pas cette planète. /CS

[ÉC : C'est intéressant, de voir un individu en conflit d'intérêts (ce qui n'est absolument pas condamnable, j'insiste : être en conflit d'intérêt n'emporte, en soi, aucune malhonnêteté, si on se récusé bien sûr) qui se débat pour désactiver le concept même de conflit d'intérêts. Un vrai sujet d'étude...

Évidemment, pour qu'il y ait conflit d'intérêts, il faut que l'intérêt personnel du décideur soit CONTRAIRE à l'intérêt général (sinon, il n'y a pas conflit, mais convergence).

Et précisément, voici, mise à nue, la différence entre les deux situations :

Tout le monde a des intérêts, OK, évidemment, vous avez bien raison ; à ce petit détail près que :

**99% ONT UN INTÉRÊT PERSONNEL QUI CONVERGE AVEC L'INTÉRÊT GÉNÉRAL (avoir besoin de garanties solides et quotidiennes contre les abus pouvoir),  
ALORS QUE 1% ONT UN INTÉRÊT PERSONNEL QUI DIVERGE D'AVEC L'INTÉRÊT GÉNÉRAL (avoir besoin de n'être jamais gêné ni inquiété dans l'exercice du pouvoir)...**

Ah ! Est-ce un détail ?

Doit-on traiter les deux situations comme si elles étaient équivalentes ?

Ce n'est évidemment pas l'existence d'intérêts personnels quels qu'ils soient qui pose problème ; ce qui pose problème, c'est le fait que cet intérêt personnel soit contraire à l'intérêt général.

Il n'y a aucune honte à être en conflit d'intérêts POURVU QU'ON SE RÉCUSE. Ce qui serait honteux, ce serait d'être en conflit d'intérêts et de continuer à exercer la fonction en question sans rien dire...

Le conflit d'intérêts n'est donc PAS L'ACTION de détourner un pouvoir, c'est LA SITUATION où L'INTÉRÊT PERSONNEL du décideur est CONTRAIRE À L'INTÉRÊT GÉNÉRAL de l'organisation au nom de laquelle il décide.

/ÉC]

CS : 5) Le faux exemple des jurys d'assises

Les jurys d'assises constituent pour les partisans du TAS une forme d'exemplification du fonctionnement potentiel du tirage au sort en politique, dont ils extrapolent justement leur vision déformée de la notion de conflit d'intérêts. En France, ils sont composés de citoyens désignés de façon aléatoire dans la population, afin de se prononcer sur les crimes les plus graves recensés par le code pénal. Ces jurys ne sont toutefois pas chargés d'édicter la loi, mais simplement de veiller à son application, d'en coordonner la lettre avec des faits bien précis, circonscrits dans le temps comme dans l'espace.

Le jury d'assises n'appartient pas à la même temporalité que l'action politique : ses yeux se tournent vers le passé, vérifient ce qui a eu lieu, quand l'action politique occupe ses mains à façonner l'avenir. [ÉC : la belle affaire... /ÉC] L'étendue de son sujet diffère également : des faits, un procès, un dossier judiciaire unique et particulier pour le jury d'assises, quand l'action politique concerne potentiellement chaque chose de ce monde. Pouvoir politique et pouvoir judiciaire n'ont donc en rien le même objet : l'un contrôle simplement l'application des lois tracées par le geste démiurgique de l'autre. Le politique doit être le lieu de l'auto-institution de la société, pour parler comme Castoriadis ; la justice quant à elle est une institution. C'est pourquoi on ne saurait comparer un juré, ni même un juge (qui soit dit en passant encadre strictement l'activité des jurés) avec un député.

À quoi bon ces distinctions ? Précisément parce qu'elles impactent profondément la question de la légitimité. On ne demande pas à un jury d'assises de porter une vision politique, de se situer dans le

faire, dans la création. Mais simplement aux citoyens désignés à sa charge de se porter garants de ce que le politique a décidé en leur nom, en tant que membres de la société. /CS

[ÉC : Arguties... QUEL QUE SOIT LE DOMAINE D'ACTION, même vertueuse et même irréprochable, UNE PERSONNE EN CONFLIT D'INTÉRÊTS NE PEUT PAS ÊTRE JUSTE, ELLE N'EST PAS FIABLE (pour les autres), elle doit se récuser, ou l'être par une autorité. /ÉC]

CS : 6) Les choses et les mots

Les partisans du TAS pensent, et c'est l'un des points saillants de leur argumentaire, que celui-ci serait le seul à pouvoir composer une chambre « représentative » de la population réelle, donc légitime, dans la mesure où l'on y trouverait tant de membres des CSP qui cataloguent le monde professionnel, tant d'urbains, de ruraux, de trentenaires, de quadras, de quinquas, etc. /CS

[ÉC : Bon, vous êtes reparti sur le processus législatif... Je vous laisse, hein. À tout à l'heure. /ÉC]

CS : Or prétendre qu'un tel échantillon serait politiquement représentatif revient de fait à essentialiser des êtres humains d'après une qualité objective (objectivée, plutôt) particulière, froide, et bien souvent déterminée par le procès capitaliste. C'est réduire et déshumaniser. C'est nier la capacité de l'homo politicus à dépasser, néantiser les conditions sociales, à mettre à distance les déterminismes sociaux et s'émanciper des dominations structurelles dans la révolte et le collectif. Saisir un individu dans la passivité et l'anonymat pour le porter au pouvoir, tel un simple étant (inerte) réifié par sa collection dans les colonnes froides de la « représentativité sociologique », isolat sérialisé par la technique statistique, c'est enlever au vivre-ensemble ses visages pour s'en tenir à l'abstraction spacieuse des propriétés. « *Le visage est cette réalité par excellence, où un être ne se présente pas par ses qualités* », comme l'écrit Lévinas.

Assigner à la formulation de la loi des caractéristiques placides, des classifications qui en elles-mêmes recèlent de nombreuses formes de dominations symboliques, plutôt que l'adhésion à des discours publics et des visions du monde, c'est-à-dire à un processus de mise en branle de l'appareil intellectuel qui débouche sur la formation de convictions critiques, c'est tout simplement dénigrer la dignité politique de la conscience humaine, qui veut que chacun puisse se déterminer par rapport au dit, avec ses trucs et astuces comme avec ses vertus dialectiques et délibératives, et ait le pouvoir de choisir. C'est choisir le photographique au dialectique, le pétrifié au vivant. Et c'est tuer le logos dans la grande fête de l'insignifiance. /CS

[ÉC : Carrément ? /ÉC]

CS : Ainsi que pourrait bien représenter un échantillon de la population dont les membres sont absents de toutes formulations et revendications politiques ? Rien. Rien d'autre qu'un échantillon quelconque, saisi à un instant T. Le TAS convient peut-être pour extraire un cénacle fantomatique de gestionnaires, qui n'auraient rien d'autre à faire que de contrôler la bonne perpétuation de l'ordre existant d'où ils sont issus dans un geste tautologique, c'est-à-dire sans autre forme de justification que d'y être issus ; en aucun cas pour porter au pouvoir les dépositaires de la volonté générale dans ses diverses nuances et ses multiples velléités.

Imaginons en passant un système tel que la grande majorité de la population vive dans le bonheur et l'opulence, alors qu'une minorité subit de violentes formes d'exclusion. Nous satisferons-nous à bon compte des grandes vertus démocratiques de la « représentativité sociologique » ?

Le politique se réalise dans une transcendance de l'étant (inerte) par l'action, laquelle ne peut s'opérer qu'au niveau du discours communiqué. /CS

[ÉC : Ah ? /ÉC]

CS : 7) Mépris du peuple /CS

[ÉC : What ?! But look who's talking !... /ÉC]

CS : Il est en outre étrange de porter aux nues les facultés délibératives du « peuple », disons des classes populaires, tout en lui niant celle de s'organiser politiquement pour prendre le pouvoir. /CS

[ÉC : Vous n'avez pas bien compris, je vais vous le dire autrement :

les 99% voudraient empêcher les 1% de s'organiser (entre eux les 1%) pour voler 100% du pouvoir. De

cette façon, les 99% espèrent exercer (au moins un peu) plus le pouvoir... /ÉC]

CS : C'est un point de vue au mieux défaitiste, au pire méprisant. [ÉC : vous êtes sûr ? /ÉC] Puisqu'elles n'ont pas encore pris le pouvoir d'elles-mêmes, alors on les y mettra de force (c'est-à-dire indépendamment de leur propre action), de force par la loi des grands nombres et des pondérations algorithmiques. C'est dénier au peuple la faculté de se battre et de prendre le pouvoir, oublier l'histoire de ses combats et de ses victoires (notamment sur le droit de vote) et abjurer sa liberté politique. /CS

[ÉC : Inciter le peuple à s'entraîner tous les jours pour écrire lui-même sa constitution, pour cesser de démissionner devant les injonctions de ses maîtres « élus », devenir lui-même capable, par éducation populaire, d'instituer lui-même, en adulte libre, sa propre puissance et ses propres garanties contre la tyrannie, stimuler et favoriser des ateliers constituants populaires un peu partout dans le pays, « c'est dénier au peuple la faculté de se battre et de prendre le pouvoir, oublier l'histoire de ses combats et de ses victoires (notamment sur le droit de vote) et abjurer sa liberté politique » ??????]

Dites, Clément, vous avez un petit problème de comprenette, on dirait, ou bien peut-être, plutôt oui, sur ce sujet précis vous n'avez peut-être pas très envie de comprendre, hmmm ? /ÉC]

CS : 8) La confusion de l'échantillon et de l'ensemble

Pour continuer sur la question de la représentativité, les partisans du TAS opèrent une mystification qui passe souvent inaperçue. Elle consiste à postuler que : échantillon extrait du peuple = peuple. C'est confondre un échantillon avec un ensemble. Le fait est qu'une infime minorité du peuple exercera le pouvoir ; sauf qu'elle ne sera plus reliée au reste du peuple par aucune médiation, de celle que représente le vote, qui est une autorisation donnée d'agir, une délégation momentanée, une licence arrimée à une origine solide, dont le siège se trouve dans la volonté de chaque citoyen. /CS

[ÉC : Ah ! Tiens ! Elle est bien bonne celle-là.

Eh bien, Clément, si vous êtes si chatouilleux avec cette honteuse mystification (vous avez bien raison), vous devriez rugir de rage et entrer en guerre avec nous contre cette autre mystification, autrement plus grave et bien plus durable, « mystification passant elle aussi inaperçue, et qui consiste à postuler que : échantillon « élu » extrait du peuple = peuple. C'est confondre un échantillon avec un ensemble » et « le fait est qu'une infime minorité du peuple, « élue », exercera le pouvoir »...

Haha ! Donc ça y est, vous nous rejoignez, pour écrire nous-mêmes notre constitution, sans plus jamais confondre (lamentablement, vous avez raison) un échantillon « élu » avec l'ensemble.

Elle est bonne, celle-là, je la ressortirai. /ÉC]

CS : Sur les 45 millions d'électeurs français, si l'on donne à l'Assemblée les moyens de légiférer correctement, avec le temps du débat et de la délibération nécessaire, si cette Assemblée regroupe environ 500 personnes, autant dire que la chance dans une vie humaine de participer aux affaires frôle le ridicule. Pour une Assemblée de 2000 personnes renouvelées tous les ans, on monte à peine à 0,004 % de chance d'être désigné, comme le souligne Tommy Lasserre. Dans ces conditions, personne ne se préparera, comme j'ai pu le lire ou l'entendre, à exercer le pouvoir. La majorité des gens n'aura même plus à se déplacer dans l'isolement de temps à autre ; l'isolement politique sera total, achevé. /CS

[ÉC : mmm... et avec l'élection, c'est carrément 0,0000%. Donc, qualité de la démonstration = ?

Et le ratio dans chaque commune, il est le même ?...

Mais vous êtes à nouveau reparti sur le législatif... Tout se mélange, dans votre tête, décidément, c'est confus. /ÉC]

CS : Le tirage au sort n'est pas le propre de la démocratie ; mais plutôt de la stochocratie, du grec stochastikos qui signifie « aléatoire ». Avec l'élection le grand nombre des citoyens ont, même si c'est de façon indirecte, le pouvoir d'agir en choisissant des représentants identifiés et des programmes. Ce ne serait plus le cas en stochocratie. /CS

[ÉC : Hum... /ÉC]

CS : Les zélotes de la stochocratie confondent le processus et l'objet du processus : si l'objet du vote est bel et bien de choisir l'orientation du pouvoir de façon authentique et équitable, c'est-à-dire d'un pouvoir réel et déterminé, alors les couches populaires se mobilisent. C'est notamment ce qui explique la

variance de l'abstention d'un scrutin à l'autre.

Il faut examiner ici trois hypothèses :

A) Les tirés au sorts sont extraits d'un panel de volontaires : alors la représentativité sociologique est brisée, se retrouvent des gens intéressés par le pouvoir (donc suspects), et en toute logique des gens plutôt dotés d'un haut capital culturel qui leur permet de maîtriser la chose politique,

B) Les tirés au sort peuvent démissionner : mais comme n'y aura plus de structures partisanses à gauche pour former, éduquer politiquement et (quand elles s'y décident) promouvoir des militants des classes populaires alors leur radiation politique sera sans doute encore plus importante que ce qu'elle n'est actuellement,

C) Les tirés au sort ne peuvent démissionner : ils démissionneront dans l'hémicycle, peuplé pour une proportion certaine d'individus qui n'assument pas la charge ou ne désirent pas l'assumer (quelle qu'en soit la raison personnelle ou l'aliénation politique) : autant dire que la réduction de 500 à 250 sièges effectifs, c'est-à-dire des majorités à 125, limite rapidement la « loi des grands nombres » : une poignée de députés sans substance seront effectivement en position d'arbitre. /CS

[ÉC : Eh bien dites donc, vous n'êtes pas optimiste, vous, hein ?

Le fait que le tirage au sort ait très bien marché pendant 200 ans (carrément), ça ne vous donne pas envie de comprendre pourquoi et comment ? Vous n'êtes pas curieux, finalement, hein. /ÉC]

CS : 9) Brèves incohérences d'un système mixte

Parfois les pro-TAS soutiennent un système bicaméral, avec une chambre élue et l'autre tirée au sort - un peu d'ailleurs comme si un principe discutable le devenait moins adjoint à un principe différent, en l'occurrence frontalement opposé (cette vieille idée du juste milieu, de la bonne dose). Admettons.

Mais dans ce cas laquelle des deux tranchera en dernier ressort ? Les deux chambres ou collègues seront-ils dotés d'un pouvoir de veto ? En réalité cela revient à retomber dans les mêmes problèmes de légitimité ; cette mixité ne change rien au caractère antipolitique du TAS, qu'on le combine avec tous les éléments que l'on veut - sauf si cette combinaison revient à lui ôter tout pouvoir réel, auquel cas il redeviendrait un projet marginal et nous perdons notre temps à en discuter. Même problème en cas d'une assemblée mixte. Les désignés par le sort souffriraient toujours d'un déficit de légitimité, auprès d'une population qui ne les a pas choisis sans doute, auprès des élus présents et de leurs électeurs certainement.

En réalité, un pouvoir politique concernant un même objet (ici l'écriture de la loi) ne saurait avoir plusieurs sources distinctes. Concrètement, des législateurs ne procédant pas de la même source ne seraient pas à égalité d'autorité : si bien que le pouvoir risquerait bientôt de s'effondrer sur lui-même, victime d'un déséquilibre interne, figeant du même coup l'ensemble du système politique gravitant autour de lui. /CS

[ÉC : Vous vous obstinez sur le tirage au sort le plus discuté (en instruisant à charge, et oubliant d'évoquer toutes les réfutations de ces objections, d'ailleurs), celui du corps législatif, mais on vous voit faire. Et nous, on sait bien que le tirage au sort qui compte le plus, ce n'est PAS celui sur lequel vous nous épouisez (il est super tard, là, quand même...).

Alors on commence à se demander si on ne va pas vous laisser là, à discuter tout seul (ou avec vos amis qui sont d'accord pour ne pas être d'accord avec le tirage au sort) d'un sujet qu'il n'est pas temps de creuser autant. /ÉC]

CS : 10) Délégitimation de l'opposition politique

Si l'échantillon du peuple se confond avec le peuple, quid de l'opposition politique ? À quoi bon contester les lois et en proposer de nouvelles ? Le sort est le tonneau des Danaïdes de la politique. Il dissoudra toute forme de coalition. Les contestataires s'adresseront à des spectres tenant leur légitimité de la brume indistincte du hasard, à quelque chose qui échappe à l'immanence du fait social, à son ancrage proprement politique, à son caractère temporel. Car où donc sera la prise pour accrocher une opposition ? Comment contester le pragmatisme absolu, vissé dans les reliefs désincarnés d'un échantillon statistique ? Au nom de quoi ? Du nombre mobilisé ? Impossible puisque la rationalité stochocratique

consiste précisément à discréditer le nombre coalisé (car coupable de conflit d'intérêts). Nous redeviendrons ainsi de simples sujets plutôt que des citoyens en puissance, les sujets d'un régime obscur, proprement kafkaïen.

## 11) Les choisis et les meilleurs

On entend souvent dire dans la bouche des partisans du sort que l'élection est par essence le dispositif de l'aristocratie. Car il s'agirait du règne « des meilleurs. » Il s'agit là d'un sortilège analytique, d'un abus de langage, d'un glissement conceptuel.

[ÉC : Ah oui ?/ÉC]

CS : L'élection sélectionne les choisis, pas les meilleurs. /CS [ÉC : donc les pires, bien sûr, dans l'esprit des électeurs... vous voulez rire, je présume. Non mais je rêve ? Vous êtes en train de vous prévaloir de l'échec (lamentable) de l'élection de maîtres (qui, au lieu de mettre au pouvoir —comme promis— les meilleurs, nous colle toujours les pires des pires, la crème de la crème des menteurs et des voleurs), vous vous servez de cet échec, donc, pour nous « démontrer » que, vous voyez bien, l'élection n'est pas aristocratique ?... Oh, mais on tient là, je crois, un spécimen de mauvaise foi chimiquement pure, c'est assez rare... /ÉC]

CS : Il n'est qu'à voir les présidents récents de la Ve pour s'en convaincre. La sélection des meilleurs reposerait sur des critères bien précis, objectivables, dans une logique d'examen ; alors que l'élection fait au contraire appel à la diversité des subjectivités. Le seul critère de l'élu, c'est d'être choisi. Et les déterminants du vote sont pluriels, combinent des éléments d'admiration et de rejet, un jeu de reconnaissance où la part humaine et affective joue aussi un grand rôle. L'élu n'est pas forcément le plus apte à gouverner ou à défendre une vision du monde ; il est juste élu, il a rassemblé sur sa voix le plus grand nombre de votes, mélange de votes de conviction et de votes par défaut./CS

[ÉC : Eh bien, il faut s'en donner, du mal, pour arriver à donner l'impression que l'élection n'est pas aristocratique, alors qu'elle l'est par construction, par définition... Vous êtes un type courageux, Clément, un guerrier du verbe. /ÉC]

CS : Que les partis dominants sélectionnent leurs cadres dans les promotions de l'ENA, qu'ils soient touchés par une surreprésentation de la classe dominante dont ils défendent les intérêts n'a rien à voir avec la logique du vote. Elle n'est que l'ultime volet de la légitimation d'une domination matérielle et symbolique qui trouve ses sources dans la confiscation par un petit nombre des modalités notamment scolaires d'acquisition du mérite permettant de créer et reproduire l' « élite », qui met tout en œuvre pour garder la main sur le pouvoir politique, pris comme un artefact parmi d'autres pour servir ses intérêts de classe.

Et quand bien même l'élection donnerait la prime aux « meilleurs » : il faudrait prouver que l'aspiration majoritaire de la société à élire ceux qui sont les plus admirés est illégitime et anti-démocratique. /CS

[ÉC : Eh bien, comment dire ? Il se fait, voyez-vous, que l'aristocratie, ce n'est PAS la démocratie, ce sont des régimes, finalement, assez... différents. Et si une procédure est typiquement aristocratique (l'élection de maîtres, supérieurs), et qu'une autre est typiquement démocratique (le tirage au sort de serviteurs, non supérieurs), il est assez incohérent (sauf si on a une mauvaise intention, très cohérente, derrière la tête) d'inverser les règles de désignation des acteurs. /ÉC]

CS : En outre l'aristocratie désigne une caste supérieure (aristoi) dont le pouvoir (principalement héréditaire) [ÉC : pas du tout, la transmission héréditaire des privilèges aristocratiques est une dégénérescence, un dévoiement, une inversion de sens, une tromperie. /ÉC] n'est pas justement pas fondé sur le mérite. C'est toute la différence entre une aristocratie et une république. /CS

[ÉC : Bah ! /ÉC]

## CS : 12) La diabolisation du pouvoir

Un autre lieu commun des partisans du TAS consiste donc, on l'aura compris, à arguer que l'élan vers le pouvoir, la poursuite d'un conatus (puissance de persévérer dans son être) à la fois individuel et collectif, la mise en mouvement de la puissance d'agir, serait négative ou nuisible, source de domination. C'est déjà confondre pouvoir et domination, le premier relevant de la capacité collective à habiter et transformer le monde dans lequel nous vivons, le second à empêcher toute capacité d'action chez l'autre. Mais c'est surtout entretenir une défiance mortifère envers les passionnés de la chose politique, ceux qui ont un souci de l'être collectif du monde tel qu'ils veulent le transformer, le tenir à bout de bras, le

toucher des doigts. Ceux-là seraient des tyrans en puissance.

Ce réflexe délétère relève quand y réfléchit de la pétition de principe. Je pense qu'il y a tout autant à craindre de ceux qui ne sont pas familiers du pouvoir et qui, goûtant l'ivresse de la puissance d'un seul coup, seraient peu enclins à y adjoindre la moindre modération. Quant à la banalité du mal politique, celle que l'on trouve chez les hommes ordinaires, Hannah Arendt a déjà, je crois, eu l'occasion d'en faire une saisissante démonstration (cf La banalité du mal). /CS

[ÉC : vous avez toute la légitimité pour en penser tout ce que vous voulez, naturellement, mais de toute façon, ce n'est pas à vous (ni à moi) de décider. Seul le peuple est légitime pour choisir, LUI-MÊME, le processus constituant qui lui agrée.]

Et votre peur de l'homme ordinaire (de qui vous avez lu « une saisissante démonstration de la banalité du mal ») (et pas chez les « élus », la banalité du mal, non non, on n'a jamais vu ça), votre peur de l'homme ordinaire, donc, ressemble à de la démophobie.

Vous avez le droit, notez : on n'est pas obligé d'être démocrate... /ÉC]

CS : Le but d'une démocratie n'est pas de se méfier des « hommes de pouvoir » [ÉC : Ah ? /ÉC] mais plutôt de faire en sorte que chacun devienne lui-même « un homme de pouvoir ». /CS

[ÉC : Ah bon ?! « Chacun » ?! À la bonne heure ! Eh bien, vous allez donc nous rejoindre pour défendre le tirage au sort, puisque le tirage au sort est incontestablement l'outil idéal pour garantir et alimenter une bonne rotation des charges, de façon équitable et incorruptible. Chouette ! On va faire du bon boulot ensemble. /ÉC]

CS : Elle n'est par ailleurs pas supposée se fonder sur d'hypothétiques calculs de moralité, comme si l'être humain était ontologiquement bon ou mauvais ; mais se doter d'un jeu institutionnel au sein duquel les élus aient intérêt à s'aligner sur l'intérêt général et la probité, qu'il s'agisse d'anges ou de démons.

Et puis soyons prudents. À harceler mécaniquement le pouvoir, on obtient l'impuissance générale. Le meilleur moyen d'obtenir la domination, c'est d'entraver le pouvoir collectif - cette chose fragile - dès qu'il se manifeste. /CS

[ÉC : C'est vrai, mais en partant de là où on est (point de vue « harcèlement des pouvoirs »), on a de la marge...]

Ah oui ! C'est vrai, le péril totalitaire... ne pas oublier le péril totalitaire, tapi dans l'ombre du tirage au sort... /ÉC]

CS : 13) Exemples manqués

Les stochocrates avancent souvent quelques exemples pour démontrer un infléchissement de l'Histoire vers le TAS. La Colombie britannique, en 2004 confia la réforme de sa loi électorale à un échantillon arbitraire de 160 personnes. Las, son travail fut rejeté par référendum. Même chose pour l'Ontario ou les Pays-Bas, en 2006.

En fait, aucun pouvoir tiré au sort dans l'époque récente n'a pu exercer une quelconque influence concrète sur la société politique. Pourquoi ? /CS

[ÉC : peut-être du fait des résistances oligarchiques obstinées comme la vôtre ?... /ÉC]

CS : Sans doute parce qu'avant de regarder le texte proposé, les citoyens regardent qui s'avance devant eux et de quel droit. Force est de constater qu'un groupe tiré au sort est bien malvenu de prétendre imposer des lois, une constitution, au reste de la société. Parce que les sociétés capitalistes sont traversées d'antagonismes sociaux violents, qu'il ne suffit pas de décréter pour créer de l'adhésion immédiate à la loi ; il faut au contraire constamment passer par la médiation des rapports de force concrets qui structurent l'univers social. Tout le monde sait qu'il ne suffit pas d'être porté au cœur officiel du pouvoir pour gouverner effectivement. Les choses sont un peu plus compliquées que cela. Il faut convaincre constamment. Les stochocrates pensent peut-être pouvoir s'épargner cet exercice : c'est une chimère. D'ailleurs quelle serait la nature d'un régime où il n'est plus guère nécessaire de convaincre le grand nombre ? /CS

[ÉC : En fait, vous êtes un démophobe pur jus, non ?]

Et vous nous faites dire des choses qu'on ne dit pas. /ÉC]

CS : Et je ne résiste pas au plaisir de citer cet argument de Sintomer, pourtant l'un des grands thuriféraires du TAS, mais qui s'en révèle ici le meilleur détracteur : « *Comment les mini-publics pourraient-ils avoir de réelles incidences sur le monde ? Les citoyens tirés au sort sont désencastrés de leurs liens sociaux préalables et sont mis artificiellement en présence. Tant que leur convocation dépend seulement du bon vouloir des autorités publiques, il est improbable qu'ils puissent subvertir vraiment les structures de pouvoir. Pour imposer des transformations positives dans un monde où les résistances structurelles des intérêts dominants sont énormes, l'appel à l'indignation et à une levée en masse contre les injustices et les périls qui menacent la planète n'est-il pas plus efficace que les discussions raisonnables en comités restreints ?* »

Ça c'est beau : un oligarque (en formation) qui se prévaut de sa propre turpitude (enfin, de celle de ses maîtres) : « *les tirés au sort n'arrivent à rien, voyez-vous, parce que le système de domination ploutocratique est tellement bien verrouillé par les voleurs de pouvoir qu'il ne reste pas la moindre petite lucarne pour changer les choses... Alors vous voyez bien que le tirage au sort est une chimère... Renoncez, mon vieux, renoncez...* »

Punaise, ça, c'est l'art de dominer. /ÉC]

CS : À quoi nous répondrons cependant que l'indignation ne suffit pas et que les masses levées doivent prendre garde à « ne pas tomber amoureuses d'elles-mêmes », selon le mot de Zizek adressé aux manifestants d'Occupy Wall Street, mais consentir à un certain degré d'organisation, c'est-à-dire d'institutionnalisation, afin de trouver un débouché politique. /CS

[ÉC : Et les « élus » ? Est-ce qu'ils doivent « prendre garde, eux aussi, à ne pas tomber amoureux d'eux-mêmes » ?...

Allez dites-nous, Clément... On a hâte de savoir, nous.

Vous êtes un sacré numéro, vous, hein ?/ÉC]

CS : 14) Le miroir du néolibéralisme

Paradoxalement, le TAS semble correspondre en tous points au stade achevé du néolibéralisme. Il en est la réponse politique au lieu d'en être la condamnation. /CS

[ÉC : Bon, j'ai répondu là-haut à cette énormité ; je n'y reviens pas. Tout ça est trop long. /ÉC]

CS : Le néolibéralisme travaille chaque jour à faire de nous des atomes économiques, les particules d'un grand liquide dissolvant toutes les appartenances, toutes les solidarités politiques, toutes les structures collectives. Une réponse intermédiaire au néolibéralisme réside, ainsi que le souligne David Harvey, dans la prolifération des associations civiles, c'est-à-dire dans la division et la spécialisation de la lutte politique au détriment des partis qui portent une vision intégrale du monde. Dans la même veine, le TAS prend acte du fait que les grandes structures collectives sont affaiblies, émiettées, effondrées par l'individualisme contemporain, que la société se divise en alvéoles éphémères par la faute du poids croissant du capital dans la juridiction quotidienne. Qu'afficher des opinions politiques et se battre pour elles paraît archaïque, soit qu'on n'en ait plus les moyens, soit qu'on pense que le pouvoir politique n'a plus de prise face à la souveraineté du capital, soit que l'on trouve ce genre de choses frivoles à l'âge de « l'entertainment » généralisé. Devant un tel paysage, le TAS semble alors la réponse adéquate : puisque la société ressemble à un grand tas de poussière, il est légitime d'en piocher ici et là les grains. En effet, ce serait tout à fait illustratif de la pente sur laquelle nous disparaissions, nous, citoyens et partisans. Une ode au replié. Car empêcher ceux qui se présentent, c'est en effet donner une prime à l'effacement.

Sauf que je ne me résous ni à cette société, ni à cette pente funeste. /CS

[ÉC : c'est vrai que c'est beaucoup moins funeste et beaucoup plus prometteur de continuer comme avant...

80% des gens se méfient des politiciens de métier.

Ce n'est pas sans raison. /ÉC]

CS : Quelques pistes pour un renouveau démocratique /CS

[ÉC : Oh ben, ça, c'est un beau titre... /ÉC]

CS : Le diable est dans les détails et il existe de nombreuses manières de reconstruire un système électif



de telle sorte qu'il rende le pouvoir aux classes populaires et se mette au service de l'intérêt général. Le référendum révocatoire permet de contrôler l' élu : sous son joug, le mandataire ne jouera plus le jeu des promesses intenables et des trahisons. /CS

[ÉC : Sauf que vous omettez l'essentiel, vous savez, ce truc dont vous ne voulez pas parler sérieusement, depuis 30 pages : AUCUN ÉLU N'INSTITUERA LUI-MÊME (À CAUSE DU CONFLIT D'INTÉRÊTS) LE RÉFÉRENDUM RÉVOCATOIRE QUI PERMETTRAIT DE LE VIRER À TOUT MOMENT.

Et donc, en annonçant le RIC comme vous le faites ici, tout en refusant d'en examiner la plus importante et la plus évidente condition d'institution (garantir que les constituants n'aient PAS un intérêt personnel qui les pousse à ce que ne soit PAS institué le RIC), vous vous comportez comme un escroc, vous promettez sans avoir du tout les moyens de tenir votre promesse.

Je ne pense pas que vous soyez un escroc, parce que je pense que vous ne faites pas ça sciemment, mais tout se passe comme si vous l'étiez. Vous devriez y réfléchir. /ÉC]

CS : La proportionnelle intégrale /CS [ÉC : c'est-à-dire la plus oligarchique des versions de la procédure aristocratique de base qu'est l'élection de maîtres... La proportionnelle donne, cette fois, ABSOLUMENT TOUT le pouvoir aux partis : plus aucun individu ne peut se présenter seul aux suffrages, même à petite échelle... Là, c'est le pompon. C'est extravagant de présenter ce truc comme un progrès démocratique... Extravagant. /ÉC] CS : donne une représentation plus fidèle des diverses nuances de la volonté générale et n'interdit pas à des collectifs citoyens d'exercer des mandats.

Un financement public donné à égalité à chaque formation en concurrence pour le suffrage, couplé à un strict respect de l'égalité (en quantité et en horaires d'expositions) des temps de parole dans les médias verticaux (ainsi qu'une réglementation brutale écartant le grand capital de la propriété médiatique) ferait rapidement voler en éclat le verrou du bipartisme. Et le non-cumul des mandats, couplé avec un statut de l' élu, déprofessionnaliserait la politique, limitant les conflits d'intérêts potentiels. Quant au vote obligatoire avec reconnaissance du vote blanc, il ramènerait sans doute vers le politique dilettantes et abstentionnistes. /CS

[ÉC : Bavardages sans aucun avenir tant que ce sont des « élus » qui écriront la constitution : DES « ÉLUS » N'INSTITUERONT JAMAIS TOUT ÇA, POUR LA MÊME RAISON QU'ILS NE L'ONT JAMAIS FAIT : À CAUSE DE LEUR INTÉRÊT PERSONNEL.

Et vous-même, comme eux, refusez d'y remédier. Aucune surprise, notez bien : du point de vue d'un peuple auto-éduqué, ce n'est pas à vous de décider tout ça.

Vous avez montré pendant 200 ans votre inaptitude à le faire, c'est un certain ordre des choses, et il faut que ça cesse. /ÉC]

CS : Il faudra également renouveler le fonctionnement des partis autant que faire se peut (même si cela reste une prérogative des partis eux-mêmes)./CS

[ÉC : c'est cela, oui... /ÉC]

CS : Enfin, il est tout à fait possible d'introduire des mécanismes de démocratie directe, référendum d'initiative populaire, pétition législative (si une proposition de loi reçoit tant de signatures, elle est automatiquement soumise à référendum), etc. /CS

[ÉC : JAMAIS des « élus » n'institueront ça honnêtement, JAMAIS.

Si vous éludez la question centrale de la qualité du processus constituant, vous nous enfumez. /ÉC]

CS : Il est évident cependant qu'une repolitisation massive de la société passe par une modification profonde de l'infrastructure économique : réduction drastique du temps de travail afin de ramener les classes populaires vers les affaires de la cité, hausse draconienne des moyens de l'Éducation nationale afin de réparer la séparation culturelle, source de toutes les dominations, entre travail manuel et travail intellectuel – ce qui implique en passant de se réapproprié le pouvoir monétaire et bancaire – autant de tâches qui concernent une Constituante à même de sanctuariser des biens communs et de bouleverser la hiérarchie des droits. Il y a donc beaucoup à faire et cette discussion sur le TAS, si elle est intéressante et légitime, ne doit pas être la polarisation principale du débat politique actuel ou de la campagne pour une 6ème République. Ce serait passer à côté de l'essentiel des enjeux que le capitalisme contemporain pose à la gauche comme au peuple.

Pour ma part, quoi qu'il en soit de l'état de la partie, je ne me résoudrai jamais à ne pas avoir le choix. Et je ne me résoudrai donc jamais à me soumettre à des lois qui ne procèdent pas de la souveraineté populaire, c'est-à-dire de la volonté de mes concitoyens – et cela quand bien même cette volonté divergerait de la mienne – sans avoir l'impression de céder à la tyrannie. Sur ce point je rejoins Hegel : le progrès consiste à réduire partout la part de l'arbitraire. /CS

[ÉC : Vous avez bien raison, tiens :

Ni Dieu, ni Maîtres

Élection, piège à cons.

/ÉC]

CS : Clément Sénéchal /CS

[ÉC : Étienne Chouard /ÉC]

CS : \* PS : d'ailleurs, si l'on suit le raisonnement des pro-TAS qui consiste à dire qu'un élu est ontologiquement dans une position de conflit d'intérêts, on peut alors se demander comment ils pensent pouvoir imposer leur dispositif. Sauf à en passer par les armes, une Constituante ne sera convoquée que par la volonté d'un élu. S'il est élu, il voudra donc suivant leur logique que la Constituante soit peuplée d'élus. Peuplée d'élus, cette Constituante rejettera le TAS. Et ainsi de suite... Où l'on voit les limites de ce postulat réducteur, c'est que toutes les expériences récentes menées sur le TAS l'ont bien été du fait de la décision de dirigeants – qui ont donc consenti à perdre momentanément leur pouvoir, et pris le risque de le perdre définitivement.

PPS : Démonter les mythes fondateurs : la fable athénienne

Le mythe de la démocratie athénienne sert bien souvent de justification historique aux partisans du TAS : sorte d'épiphanie démocratique, telle qu'attestée d'ailleurs dans les livres par Platon, Aristote ou Montesquieu. La démocratie serait alors née avec les réformes de Clysthène, qui en plus de réorganiser l'espace civique en fonction de la répartition territoriale plutôt que de la répartition des richesses, retint le tirage au sort comme mode de désignation à certains organes politiques de la cité : la Boulè (ou conseil des Cinq-Cents), chargée de proposer les lois ensuite votées par l'Ecclésia (parlement ouvert à tous les citoyens), ou l'Héliée, sorte de tribunal populaire chargé de rendre justice.

Sauf que l'idéal démocratique athénien souffre tout de même de quelques faiblesses notoires, qu'on s'étonne de devoir rappeler. [ÉC : on sait par cœur tout ce que vous allez dire... /ÉC] D'abord, il semble qu'environ 6000 citoyens seulement sur les 40 000 que compte la Grèce antique se rendent effectivement à l'Ecclésia – et beaucoup moins si l'on en croit Thucydide. Un absentéisme chronique que ne manquait d'ailleurs pas de moquer Aristophane. Je résisterai à la tentation de comparer ce taux de participation (15 % au mieux) à celui que l'on trouve aujourd'hui en France (79,48 % de participation au second tour de la présidentielle – la mère de toutes les batailles en Ve République – en 2012) – même si finalement ce serait jouer le même jeu que ceux qui justifient le TAS en ayant recours à un modèle plus qu'anachronique. /CS

[ÉC : Personne ne cherche de modèle (sauf vous, peut-être).

Par contre, les germes nous intéressent./ÉC]

CS : En outre, il semble que la réalité du pouvoir ait peu à peu été transférée des archontes et aux stratèges, qui eux étaient bel et bien élus.

Mais le plus grave réside plus simplement dans le fait que les femmes, les esclaves et les métèques étaient exclus de la citoyenneté, ce qui n'est pas un point secondaire, loin de là. [ÉC : non ? Sans blague ? /ÉC] D'abord parce que l'on s'aperçoit que seuls 40 000 êtres humains avaient des droits politiques – droit de cité (et des droits tout court si l'on se réfère à la situation des esclaves) – sur environ 350 000 habitants. Sacré déséquilibre. Les esclaves étaient en effet soumis à la législation privée, domestique, de chaque citoyen. La production sociale – la reproduction matérielle de la société – était donc assurée par des êtres humains sans droits, réduits au rang de marchandise absolue, pendant que ces bons messieurs vauquaient aux délices de la cité toute la journée (quand ils n'étaient pas noyés dans une oisiveté voluptueuse). L'intérêt populaire n'avait donc pas de voie politique pour s'exprimer. Tout était en ordre pour empêcher que le peuple, le prolétariat (le mot n'existait évidemment pas à l'époque), ne s'organise et ne se constitue en tant que peuple ; la partie matérielle de la société, celle qui concentre la réalité des

rapports de force sociaux, était tout simplement tenue dans l'ombre et le silence. Simplement, on se tirait au sort entre privilégiés, entre ceux qui ont du temps, des ressources, du prestige ; et les esclaves assuraient le nettoyage miraculeux des écuries d'Augias. [ÉC : ouah, vous êtes trop fort, vous alors. Et au 19<sup>e</sup>, c'était pas pareil, la condition ouvrière sous régime « républicain » avec « suffrage universel », partis et tout ?... Ah si ? Ah bon. Ah ben alors ?... /ÉC]

CS : Mais dès lors qu'on intègre les travailleurs au périmètre de la citoyenneté dans un régime capitaliste structuré par les contradictions de classe, c'est-à-dire dans le périmètre collectif du pouvoir politique, il est bien évident que la question démocratique change du tout au tout, notamment parce qu'elle englobe alors la réalité de la lutte des classes./CS

[ÉC : Ah ben c'est sûr que ça change du tout au tout... c'est pas aujourd'hui qu'il y aurait des esclaves un peu partout, hein ?/ÉC]

CS : Athènes était tout sauf une démocratie. [ÉC : voilà... c'est ça, voilà. Comment dire... /ÉC] C'était un régime où dominaient l'inégalité et l'arbitraire, l'un et l'autre entretenant un rapport consubstantiel. /CS

[ÉC : ben oui, mais, ce n'était peut-être pas des traits spécifiques à Athènes, n'est-ce pas ? Et donc, alors, pas imputable à la démocratie (en bonne logique). Enfin, nous, ça fait dix ans qu'on bosse la question, et tout compte fait, non, vraiment, on n'a pas peur : on sait qu'on n'est ni esclavagistes, ni phalocrates, ni xénophobes □ mais qu'on est par contre intéressés par certaines formidables vieilles techniques de vivre-ensemble —de pratique du Politique, au sens noble, c'est-à-dire très partagé— du terme) et de contrôle des pouvoirs, que les Athéniens ont testées et améliorées pendant très longtemps. /ÉC]

CS : Heureusement, depuis Platon et Aristote [ÉC : deux grands défenseurs de la démocratie, comme chacun sait. □ /ÉC], c'est-à-dire depuis la première victoire culturelle de la philosophie idéaliste [ÉC : idéalisme qui fut une racine théorique importante des grandes églises, sauf erreur, avec ses arrières-mondes et ses invitations et intimidations administrées aux 99%, déjà, pour qu'ils acceptent docilement le travail et la souffrance ici-bas : résignation et obéissance à tous les étages, pour ceux qui ne sont pas « élus » bien sûr. Ça vous plaît, l'idéalisme de Platon ? Chacun son truc. /ÉC], Marx et d'autres sont passés par là, faisant entrer la question du travail, de l'exploitation et de l'aliénation dans le discours critique et les combats politiques. Il faut donc s'étonner qu'à gauche on puisse encore mobiliser cette vieille mythologie pour fonder les Icaries d'aujourd'hui... /CS

[ÉC : Platon comme penseur de la démocratie, vous êtes en pleine forme, Clément □ Chapeau, le guerrier du verbe : capable de tout mettre à l'envers en deux coups de cuiller à pot, c'est fortiche.

Bon, eh bien, salut à tous. Il est 4 h du mat, je vais me coucher.

Étienne.

<https://old.chouard.org/Europe/index.php>

Pour travailler le choix de société « tirage au sort vs élection » :

[https://old.chouard.org/Europe/tirage\\_au\\_sort.php](https://old.chouard.org/Europe/tirage_au_sort.php)

Toutes les vidéos autour d'un projet de processus constituant (vraiment) populaire :

[https://old.chouard.org/Europe/tous\\_les\\_resumes.php](https://old.chouard.org/Europe/tous_les_resumes.php)

L'adresse de ce document : [https://old.chouard.org/Europe/E\\_Chouard\\_a\\_C\\_Senechal\\_TAS\\_8\\_oct\\_2014.pdf](https://old.chouard.org/Europe/E_Chouard_a_C_Senechal_TAS_8_oct_2014.pdf)

/ÉC]